

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE - RENDU DE SEANCE

[séance plénière du 19/04/2013]

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au BMO du 2 juillet 2013.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, M. Jean-François Belhoste, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. François Chaslin, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Bernard Gaudillère, Mme Solenn Guevel, M. Pierre Housieaux, M. Jean-François Legaret, M. Claude Mignot, Mme Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Dany Sandron.

Excusés : M. Jean-Pierre Babelon, M. Pierre Bortolussi, Mme Karen Bowie, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Mark Deming, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Maurice Laurent, Mme Monique Mosser, Mme Karen Taïeb.

PERMIS DE DÉMOLIR

12, place du Panthéon, 1-5, rue Cujas, 131-133, rue Saint-Jacques et 2-8, rue Soufflot (05 ^e arr.)	3
20, rue Weber (16 ^e arr.)	6
8, rue du Commandant Marchand (16 ^e arr.)	8

SUIVIS DE VŒU

46 ^{bis} -52, rue du Louvre, 43-43 ^{ter} , rue Étienne Marcel et 57-65, Jean-Jacques Rousseau (01 ^{er} arr.)	10
Place de la Bourse (02 ^e arr.)	18
22, avenue Matignon (08 ^e arr.)	20
2 et 16-18, boulevard des Italiens, 1 et 2, rue Le Peletier, 1 et 5, boulevard Haussmann et 2, rue Laffitte (09 ^e arr.)	28
22-26, rue La Fayette et 35B, rue de Provence (09 ^e arr.)	34
236, rue du Faubourg Saint-Martin (10 ^e arr.)	37

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

9, impasse Lamier (11 ^e arr.)	40
57, rue Letellier (15 ^e arr.)	40
12, rue Émile Level (17 ^e arr.)	40
277, boulevard Pereire (17 ^e arr.)	41
6, rue des Alouettes (19 ^e arr.)	41
10, rue des Rondonneaux et 18, rue Émile Landrin (20 ^e arr.)	41

[12, place du Panthéon, 1-5, rue Cujas, 131-133, rue Saint-Jacques et 2-8, rue Soufflot (05^e arr.)]

Mise aux normes des garde-corps sur cour de la faculté de droit

Pétitionnaire : M. VIEILLE, Rémy
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE
MAIRIE DE PARIS
PC 075 105 13 V 0004
Dossier déposé le 21/02/2013
« Mise en conformité des garde-corps de la Cour d'Honneur. »

PROTECTIONS

- au titre des Monuments historiques : « façades sur la place et sur la cour du bâtiment situé sur la place » (inscription par arrêté du 6 janvier 1926).
- au titre du PLU : « Faculté de Droit de Paris. Architecture formant un ensemble ordonnancé avec la Mairie du 5^e arrondissement de part et d'autre de la rue Soufflot. Façade sur la place et sur la cour inscrite depuis 1926. »

ANTÉRIORITÉ

- séance du 13 avril 1918 : inscription au Casier archéologique (photographies de Charles Lansiaux du 1^{er} juin 1917).
- séance du 1^{er} avril 1968 : communication de M. Fleury sur les fouilles menées à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Étienne des Grès.
- séance du 15 juin 2004 : examen du permis de démolir n° 075 005 04 P 0009 (sans observation).

PRÉSENTATION

Le bâtiment de la faculté de droit est l'un des deux édifices conçus par Jacques-Germain Soufflot pour former le parvis de la nouvelle église Sainte-Geneviève. Projeté dès 1763 pour accueillir les écoles de droit, il n'est construit qu'entre 1771 et 1774, alors que son symétrique de l'école de théologie, au sud de la rue Soufflot, n'est élevé qu'en 1844-



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



La façade principale de la faculté de droit en 1917, cliché Ch. Lansiaux (Casier archéologique).



Vue actuelle du revers du bâtiment principal, côté cour.

1846 par Jacques-Ignace Hittorff (qui reprend l'élévation d'origine, mais pas le plan ; actuelle mairie du 5^e arrondissement). L'édifice réalisé, un peu plus modeste que le projet initial, se développe entre les actuelles rues Soufflot et Cujas autour d'une cour trapézoïdale raccordée à l'arrière de la façade donnant sur la place par une élévation creuse en demie lune. Le rez-de-chaussée était occupé par une grande salle des actes et plusieurs petites salles de classe ; une bibliothèque, des salles d'examen et des appartements occupaient le premier étage. L'ensemble était distribué par des circulations continues autour de la cour.

L'édifice connaît plusieurs agrandissements vers la rue Saint-Jacques au cours des XIX^e et XX^e siècles. Un amphithéâtre est ainsi greffé au revers du bâtiment de fond de la cour en 1847, et une première bibliothèque est élevée par l'architecte de la Ville Ernest Lheureux en 1876-1878 à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Étienne des Grès. Entre 1891 et 1898, le même poursuit l'extension des bâtiments jusqu'à la rue Saint-Jacques, avec la construction de nouvelles salles de classe le long de la rue Soufflot et d'une seconde bibliothèque côté rue Cujas. L'amphithéâtre de 1847 et les deux bibliothèques sont démolis en 1967 pour la

construction d'un bâtiment neuf de quatre étages et deux niveaux de sous-sols, organisé autour d'une monumentale cage d'escalier qui articule les bâtiments de Soufflot et de Lheureux (actuel 3, rue Cujas, Jacques Becmeur architecte, 1971-1974).

Depuis 1926, les façades du XVIII^e siècle « sur la place et sur la cour » sont inscrites à l'inventaire des Monuments historiques, et l'ensemble de la parcelle est protégé au PLU depuis 2006. La Ville est propriétaire du sol et des bâtiments, à l'exception de celui du XX^e siècle qui est à l'État, occupés par les universités de Paris 1 et Paris 2.

Aujourd'hui, afin de répondre aux demandes de la Préfecture de Police, est proposé un projet de mise aux normes de sécurité des garde-corps des fenêtres donnant sur la cour. Ces façades sont dans leur état d'origine, avec plusieurs croisées anciennes – notamment celles des trois fenêtres de plan cintré du premier étage. Elles ont la particularité de bénéficier de grandes fenêtres, aux allèges très basses voire inexistantes selon les parties du bâtiment. Si aucun document historique d'origine ne renseigne sur ces élévations (à la différence de la façade principale), l'examen de l'état actuel permet de supposer l'existence ancienne de deux lisses

métalliques par baie, qui ont depuis souvent été déplacées et complétées par d'autres barreaux. Ce système n'est plus aux normes actuelles qui imposent d'une part de remonter la lisse supérieure actuelle, d'autre part d'espacer chacune des lisses de 18 cm minimum et enfin, de ménager une partie pleine sur les 50 premiers centimètres du dispositif. Pour répondre précisément à cette réglementation, il est envisagé de placer cinq lisses par baie et de placer un panneau de verre Stadip dans la partie basse (sauf sur le bâtiment du fond où sont déjà en place au premier étage des menuiseries à allèges fixes). En fonction des altimétries variables des planchers, ce panneau aurait entre 45 et 50 cm de haut. Ce projet a été envisagé après qu'une première solution proposait l'installation de garde-corps à arcades inspirés de ceux de la façade sur la place, celle-ci ayant été refusée par le ministère de la Culture.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris.
- F. Narjoux, *Monuments élevés par la Ville de Paris 1850-1880. Édifices consacrés à l'instruction publique*, p. 26-27, fig. 1-2,

pl. I à IV.
- Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Jacques-Germain Soufflot*, Paris, 2004.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 avril 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de mise aux normes des garde-corps sur cour de la faculté de droit.

Concernant la mise aux normes des garde-corps des fenêtres sur cour de ce bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques et protégé au titre du PLU, la Commission s'est interrogée sur une telle demande et appelé à une réflexion collective sur le bon usage de ces normes. En effet, le dispositif de sécurité actuellement en place est antérieur à 1917.

C'est pourquoi, la Commission souhaite tout d'abord qu'une demande de dérogation soit déposée et qu'en cas de refus le dessin du dispositif de protection soit repensé dans un meilleur respect de la façade (BMO du 2 juillet 2013).



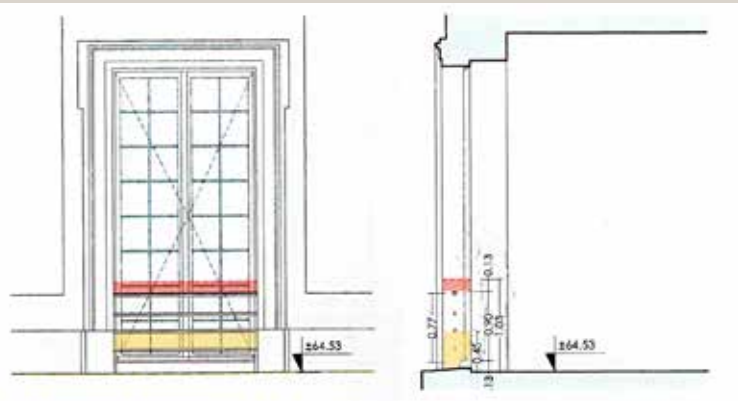
Vue de la cour du côté de l'entrée principale en 1917, cliché de Ch. Lansiaux (Casier archéologique). Le système de protection est identique à l'état actuel.



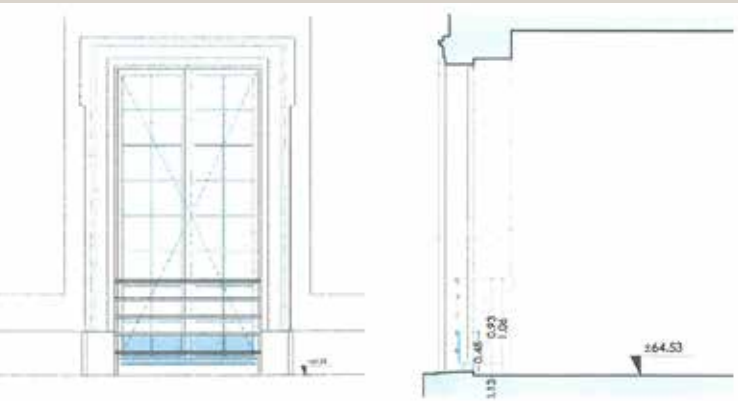
Détail des garde-corps actuellement en place au premier étage du corps principal, côté cour. Deux des quatre lisses sont en fer forgé.



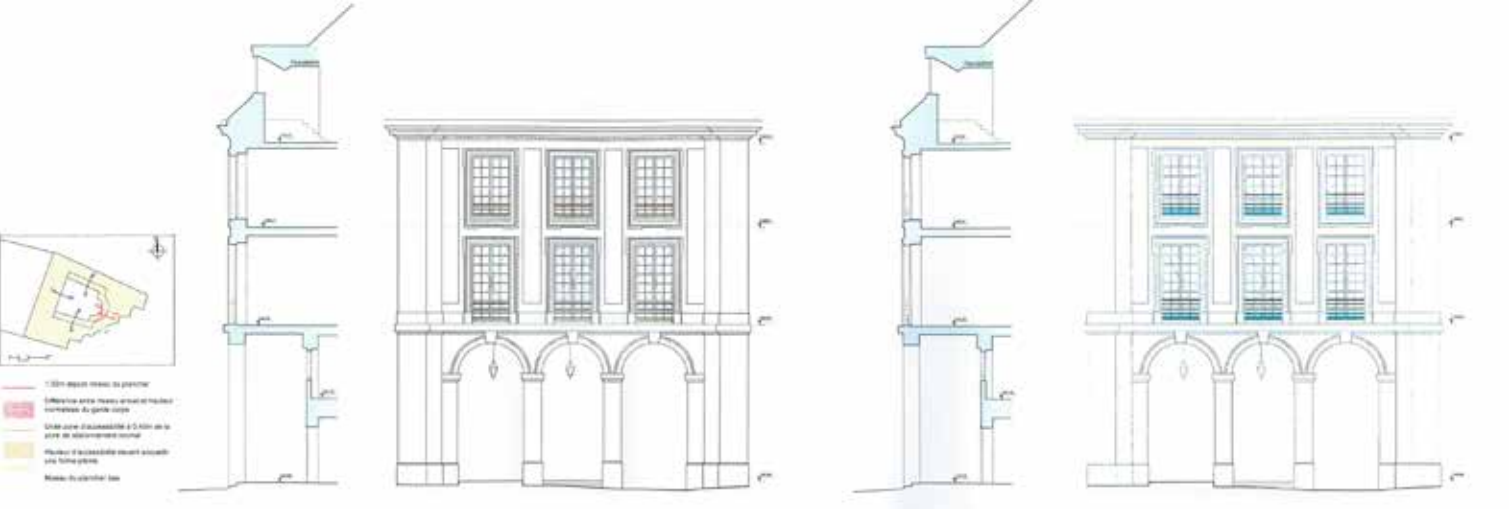
Vue actuelle d'une croisée du premier étage côté cour, et détail des lisses actuellement en place.



À gauche, schéma indiquant les contraintes réglementaires à appliquer aux fenêtres sur cour : en jaune, l'espace qui doit être plein, et, en rouge, la différence entre la hauteur réglementaire et celle de la lisse supérieure actuelle.



À droite : schéma de principe de la solution proposée : 5 lisses espacées de 18 cm et un panneau de Stadip dans la partie basse (© Architecture & Heritage et Alain del Zotto, architectes).



Coupes et élévations développées de la façade concave sur cour : à gauche l'état existant, à droite l'état projeté (© Architecture & Heritage et Alain del Zotto, architectes). Les fenêtres du premier étage du bâtiment du fond ne sont pas concernées par ces interventions.

[20, rue Weber (16^e arr.)]

Surélévation d'un hôtel particulier de 1887

Pétitionnaire : M. AL SHARQI, Saleh - SCI AHMS
PC 075 116 13 V 1012
Dossier déposé le 01/03/2013
« Surélévation d'un niveau d'un bâtiment d'habitation de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol après démolition de la toiture. SHON créée : 167 m² ; surface du terrain : 433 m². »

PROTECTION
Ensemble de bâtiments protégés au titre du PLU (n° 16, 18 et 20).
Motivation : « Séquence cohérente de villas ou hôtels de la fin du XIX^e siècle. Au n° 16, hôtel néo-Louis XIII en briques et pierre présentant une façade composée de cinq travées et d'un étage sur rez-de-chaussée. Grande porte cochère avec arc en anse de panier à droite de la façade. Au premier étage, appuis sur consoles avec garde-corps en fonte devant chaque fenêtre. Lucarnes en pierre ornées de frontons triangulaires.

Corniche à arceaux à la retombée du toit. Au n° 18, hôtel présentant une façade composée de trois travées et deux étages carrés sur rez-de-chaussée. La composition du dernier étage est centrée autour d'une baie en plein cintre couronnée par un fronton triangulaire et desservie par un balcon s'appuyant sur de fortes consoles sculptées. Au n° 20, hôtel néo-Louis XIII en briques et pierre présentant une façade composée de cinq travées et d'un étage sur rez-de-chaussée. Grande porte cochère en plein cintre. Fenêtre du premier étage desservie par des balcons soutenus par des consoles. Lucarnes en pierre ornées de frontons triangulaires. »

PRÉSENTATION
La rue Weber est ouverte en 1883 et lotie rapidement d'une série d'hôtels particuliers dont plusieurs, souvent construits dans un goût néo-Renaissance, sont encore en place. Parmi eux, la

maison du n° 20, édifiée en 1887, s'élève d'un étage carré sur rez-de-chaussée et comble. Elle présente une façade en briques et pierre à cinq travées. Le comble brisé est éclairé par des lucarnes de pierre à frontons triangulaires. La travée de gauche paraît avoir été modifiée à l'examen de l'allège en brique et du linteau de l'entrée principale. À l'intérieur, d'importantes transformations ont affecté la distribution : le porche a été entresolé et l'escalier a été équipé d'un ascenseur. Le décor a été refait. Le propriétaire envisage de surélever d'un étage cette maison dont la protection au titre du PLU est incluse dans une protection plus grande qui comprend, outre le n° 20, les n° 16 et 18, à l'architecture semblable. Le brisis et les lucarnes actuelles seraient maintenus en place mais prolongés par un second brisis percé d'un second rang de lucarnes, d'un dessin imité de l'existant.

SOURCES
- Archives de Paris : D¹P⁴ 1236 et DQ³⁸ 947.

RÉSOLUTION
La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 avril 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pour-

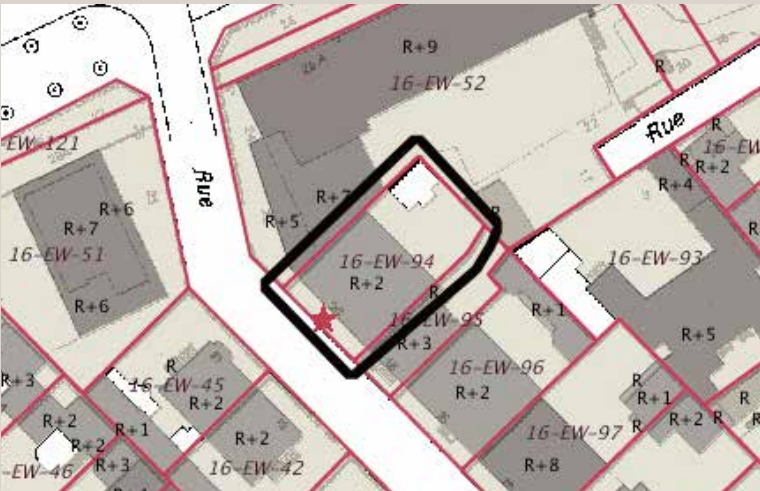
taud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation d'hôtel particulier de 1887. La Commission a estimé que le projet de surélévation de l'hôtel particulier était en contradiction avec la protection au titre du PLU de la séquence cohérente des trois hôtels des 16, 18 et 20 rue Weber. En conséquence de quoi elle s'oppose à cette surélévation (BMO du 2 juillet 2013).



Vue actuelle de la façade arrière du n° 20.



Extrait du PLU.



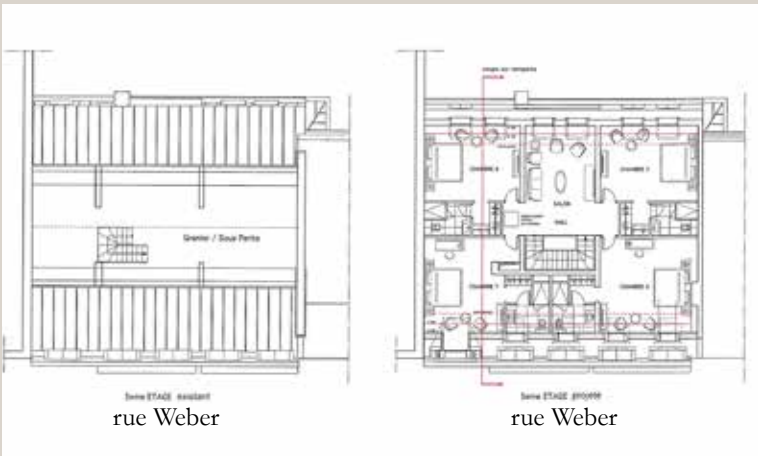
Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de la façade du n° 20.



De gauche à droite : vue actuelle des façades des n° 20, 18 et 16.



Plan actuel du grenier, qui deviendrait un deuxième étage sous comble (à droite) (© Jean-Noël Gris, architecte).



Élévations de la façade sur rue, états actuel et projeté (© Jean-Noël Gris, architecte).



À gauche, coupe de l'état actuel et, à droite, de l'état projeté (© Jean-Noël Gris, architecte).



Élévations de la façade sur cour, états actuel et projeté (© Jean-Noël Gris, architecte).

[8, rue du Commandant Marchand (16^e arr.)]

Surélévation d’une maison de lotissement du Second Empire

Pétitionnaire : M. GUERIN, Arnaud
PC 075 116 13 V 1013
Dossier déposé le 01/03/2013
« Surélévation d’un niveau d’une maison d’habitation de 2 niveaux sur un niveau de sous-sol après démolition partielle de la toiture. »
SHON créée : 46 m²

PROTECTION
Aucune.

PRÉSENTATION
Le terrain actuellement situé au sud de la porte Maillot, entre le boulevard de l’Amiral Bruix et l’avenue Malakoff est issu du démembrement d’une propriété sise à Passy par les héritiers de Casimir Perrier, président du Conseil.

Ce lotissement réalisé dans les années 1860 était distribué par l’ancienne villa Eugénie, impasse fermée d’une grille renommée villa du Redan puis rue du Commandant Marchand.
Dans la rue, est toujours présente une séquence homogène du lotissement initial, dont il reste trois des cinq pavillons d’origine sur la rive paire.
Sur des parcelles relativement étroites, ces maisons d’un gabarit identique s’adossent aux vastes murs pignons de leur mitoyen arrière. De simple épaisseur, elles sont constituées d’un étage carré sur rez-de-chaussée que chapeaute un demi-comble brisé.
Derrière leurs jardins clos de grilles sur mur bahut, elles forment un front bâti homogène par la répétition de leurs trois travées en façade.
Le n° 8 revêt une écriture néo-classique très simple. Son

rez-de-chaussée surhaussé présente une porte d’entrée dotée d’un chambranle à crossettes, de deux panneaux et deux baies augmentées de verrières métalliques. Séparé par un simple cordon, le premier niveau est traité de façon identique.
L’ensemble est couronné d’une frise d’entrelacs, d’une corniche et d’un demi-comble agrémenté par trois lucarnes à croupe.
Au-dessus de la frise et de la corniche, qui seraient conservées, le projet envisage d’installer un étage carré supplémentaire à l’écriture similaire à celle du premier étage. Un nouveau demi-comble est prévu, avec une grande verrière au milieu du brisis.

SOURCES
- Archives nationales : ET/CXVI/877.
- Archives de Paris : D³P⁴ 290 et DQ¹⁸ 904.

RÉSOLUTION
La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 avril 2013, à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a exa-

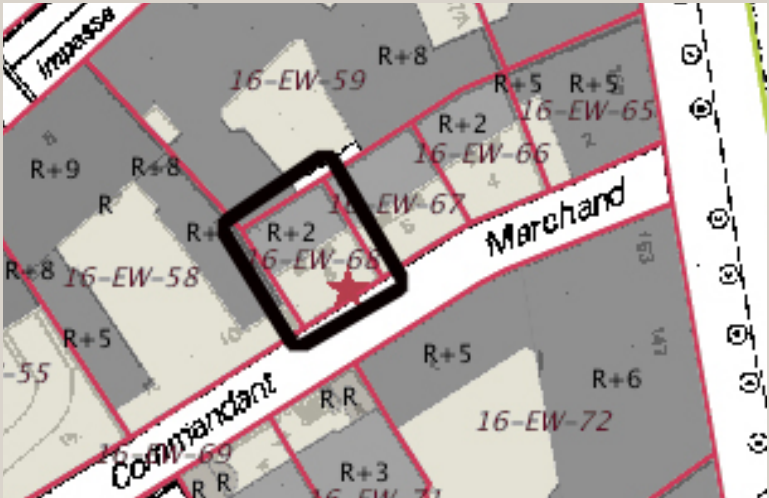
miné le projet de surélévation d’une maison de lotissement du Second Empire.
Considérant la séquence des trois maisons de même gabarit, réalisées dans le cadre d’un lotissement du Second Empire, la Commission s’est prononcée contre le projet de surélévation (BMO du 2 juillet 2013).



Vue actuelle des maisons n° 4, 6 et 8.



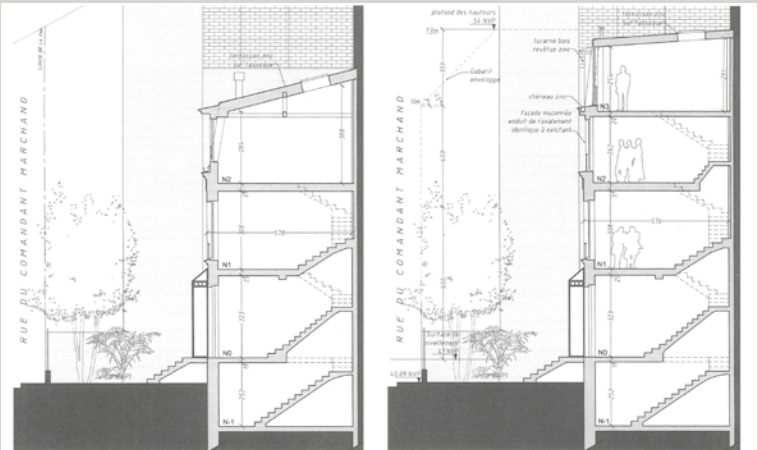
Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de la façade sur la rue.



Coupes de l’état actuel et de l’état projeté (© Akpa architectes).



Élévations actuelle et projetée (© Akpa architectes).



Perspective d’insertion de l’état projeté sur rue (© Akpa architectes).

[46^{bis}-52, rue du Louvre, 43-43^{ter}, rue Étienne Marcel et 57-65, Jean-Jacques Rousseau (01^{er} arr.)]

SUIVI DE VŒU Reconversion de la Poste centrale du Louvre

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Hôtel des Postes construit à partir de 1880 sur l'emplacement de l'ancien hôtel de la Ferme générale des postes par l'architecte Jules Guadet. Sa construction s'étendit sur six ans. La façade principale est encadrée de deux avant-corps en légère saillie. Sur un soubassement de quatre marches, elle s'ouvre au rez-de-chaussée par neuf arcades bombées qui forment un portique a l'aperto donnant accès aux bureaux. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 25 janvier 2013 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné la faisabilité du projet de reconversion de l'hôtel des postes de la rue du Louvre.

La Commission rappelle que cette œuvre de Julien Guadet participe à l'histoire architecturale et urbaine du quartier, et souhaite à ce propos que le projet s'accompagne d'une réflexion sur la possibilité de rouvrir le passage Gutenberg sur la rue Jean-Jacques Rousseau.

La Commission a pris bonne note que deux études historiques ont été réalisées de manière préparatoire par le pétitionnaire. Elle retient de la proposition de l'architecte qu'il restitue certaines dispositions d'origine du bâtiment, notamment l'éclairage zénithal surplombant les guichets ou encore les décors du plafond du hall. Cependant, la Commission constate dans le même temps que ce bâtiment protégé au titre du PLU subit de notables modifications, telles que le remplacement des menuiseries actuelles des ailes principales par un nouveau système de fenêtres, ou la transformation d'une partie des structures en vue de la création d'une cour unique.

En conséquence, elle demande qu'une seconde visite soit organisée afin de permettre aux membres n'ayant pu assister à la première de pouvoir évaluer les effets de ces différentes mesures, qu'elles soient conservatoires ou bien modificatives. »

PRÉSENTATION

Suite au vœu exprimé lors de la séance du 25 janvier 2013, une nouvelle visite de la Poste du Louvre a eu lieu le 28 février. Elle

a permis de se rendre dans l'ensemble des locaux, y compris les caves et les logements de fonction situés à l'angle nord-est du bâtiment. La teneur des débats avec l'architecte sera restituée lors de la séance.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, cahier de prescriptions patrimoniales, dossier documentaire, 2007 et 2011.

- Guy Lambert, *L'Hôtel des Postes de la rue du Louvre : de la genèse aux mutations d'un « édifice transformable »*, étude historique et architecturale, avril 2008.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 avril 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a de nouveau examiné la faisabilité du projet de reconversion de l'hôtel des postes de la rue du Louvre.

Suite au vœu exprimé lors de la séance du 25 janvier 2013 et à la visite réalisée le 28 février dernier, la Commission réaffirme la grande qualité de ce bâtiment de Julien Guadet, tout en notant bien une certaine perte de sa cohérence initiale suite à l'incendie de 1975 (notamment dans les parties hautes) et renouvelle sa demande de protection au titre des Monuments Historiques.

La Commission a pris bonne note que deux études historiques ont été réalisées de manière préparatoire à la demande du pétitionnaire.

Elle retient de la proposition de l'architecte qu'il restitue certaines dispositions d'origine du bâtiment, notamment l'éclairage zénithal surplombant les guichets ou encore les décors du plafond du hall.

Tout en comprenant les enjeux liés à la nécessaire reconversion de la Poste centrale, la Commission souhaite que deux points du projet soient prioritairement retravaillés.

Dans la partie « usine », le projet prévoit la constitution d'une grande cour unique à l'air libre. La Commission souhaite que les dispositions actuelles constituées de structures métalliques de grande portée autour d'une cour centrale couverte soient conservées et mises en valeur, ainsi que les façades de la cour intérieure secondaire côté rue du Louvre.

Le projet prévoit également le remplacement des menuiseries de l'ensemble des façades extérieures. Bien que la plupart des menuiseries d'origine ait déjà été changée, la Commission souhaite que les dispositions d'origine en tableau des menuiseries soient conservées.

La Commission rappelle que cette œuvre de Julien Guadet, protégée au titre du PLU, participe à l'histoire architecturale et urbaine du quartier, et souhaite à ce propos que le projet s'accompagne d'une réflexion sur la possibilité de rouvrir le passage Gutenberg sur la rue Jean-Jacques Rousseau.

A cet effet, la création d'un comité de suivi scientifique sur les questions patrimoniales pendant les travaux sera proposée au maître d'ouvrage et à son architecte (*BMO* du 2 juillet 2013).



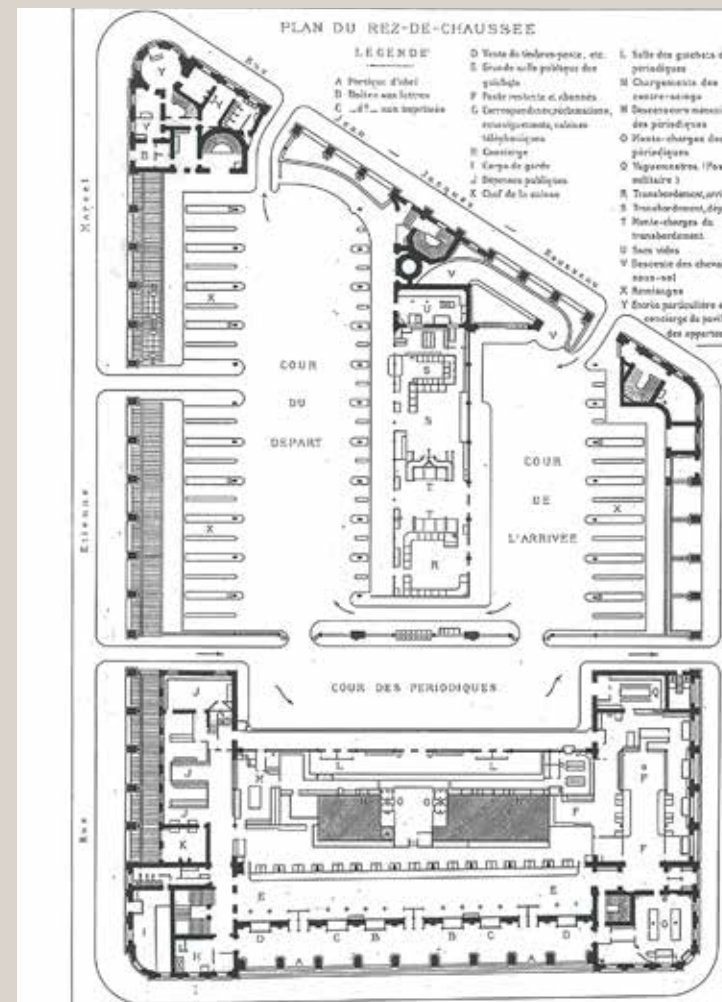
Extrait du PLU.



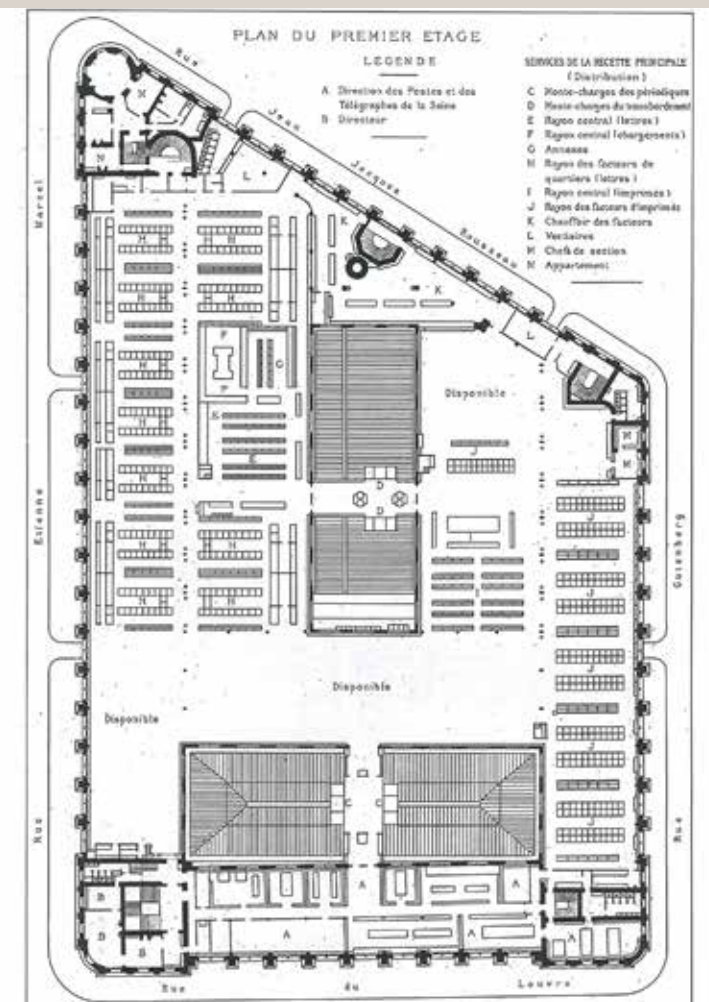
Extrait du plan des hauteurs bâties.



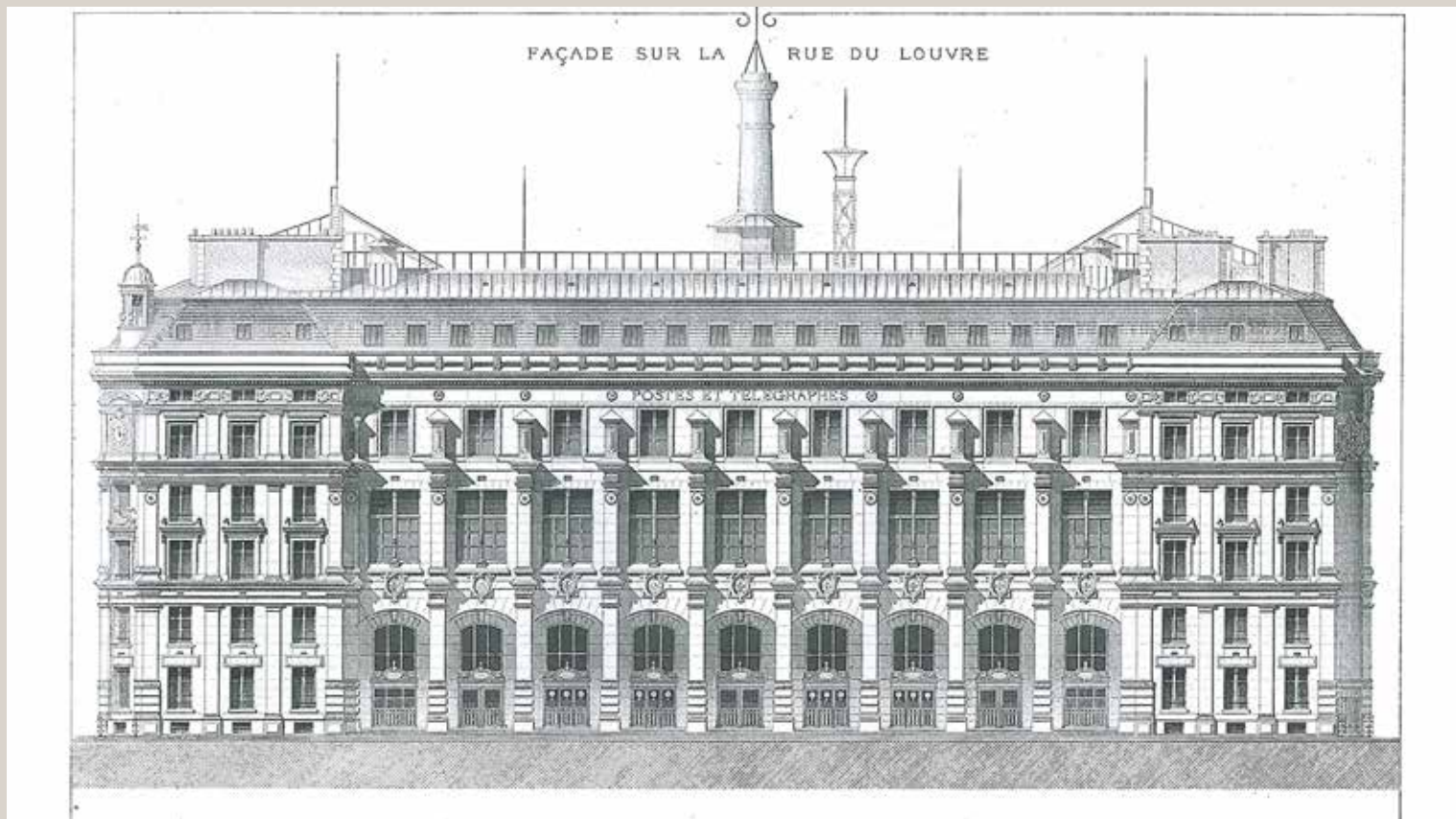
Hôtel des Postes vu de l'angle des rues Étienne Marcel et Jean-Jacques Rousseau, vers 1888 (© Institut Français d'Architecture).



Plan du rez-de-chaussée en 1886 (publié dans *Encyclopédie d'architecture*, n° 12, juin 1887).



Plan du 1^{er} étage en 1886 (publié dans *Encyclopédie d'architecture*, n° 12, juin 1887).

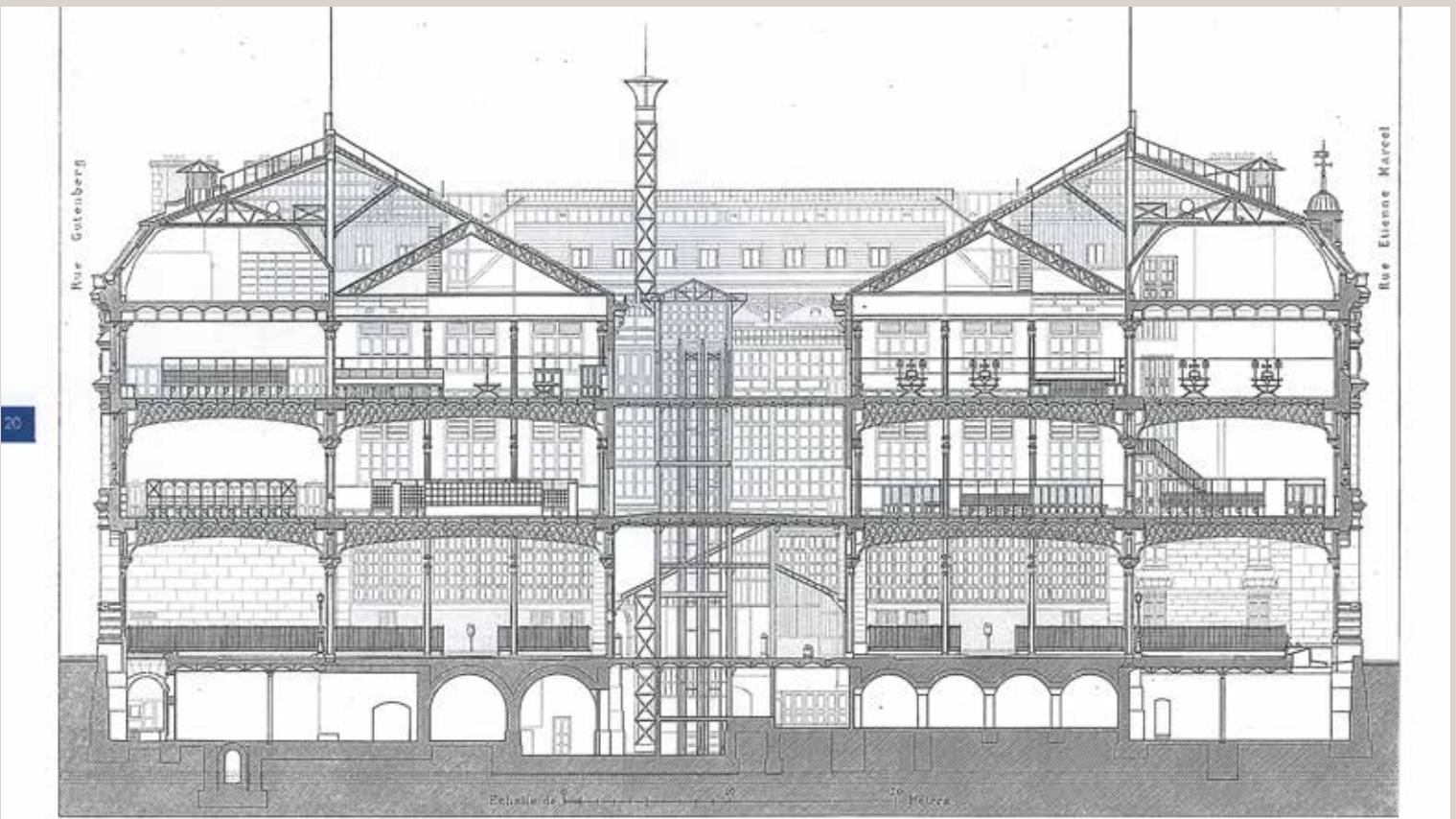


Façade sur la rue du Louvre en 1886 (publiée dans *Encyclopédie d'architecture*, n° 12, juin 1887).



Ci-contre : vue de l'hôtel des Postes rue du Louvre (cliché Lansiaux, 27 octobre 1917).

Ci-dessous : entrée principale de l'hôtel des Postes montrant le portique rue du Louvre, fin XIX^e, début du XX^e siècles (coll. du Musée de la Poste).



Ci-dessus : coupe transversale en 1886 (publié dans *Encyclopédie d'architecture*, n° 12, juin 1887).

Ci-dessous : vue intérieure du grand hall où s'opérait le tri pour la première distribution du courrier, vers 1888 (© Institut Français d'Architecture).





Détail de l'embranchement de l'entrée principale.



Vue actuelle de la cour côté rue du Louvre dont la verrière permettait d'éclairer l'arrière des guichets du hall. La plupart des fenêtres sont d'origine.



Vue actuelle de la salle des guichets.



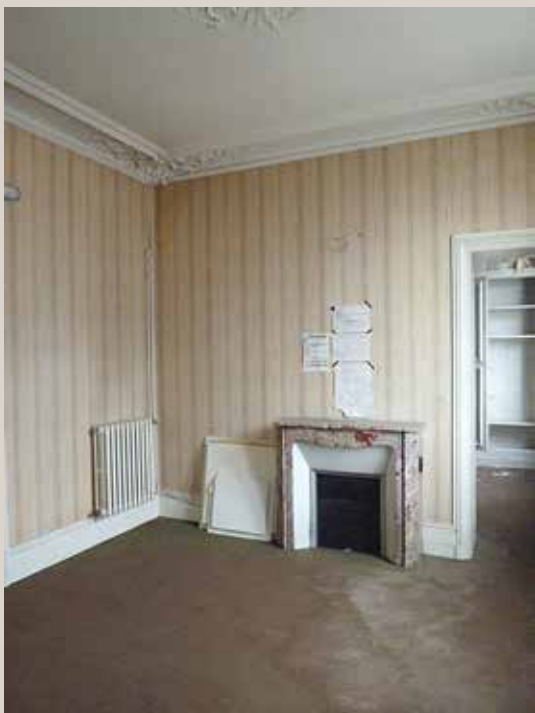
Vue actuelle de la cour couverte avec les toboggans résultant de la mécanisation de la manutention mise en place après-guerre.



Détail de l'entresol sur rez-de-chaussée.



Vue actuelle du grand hall au 1^{er} étage.



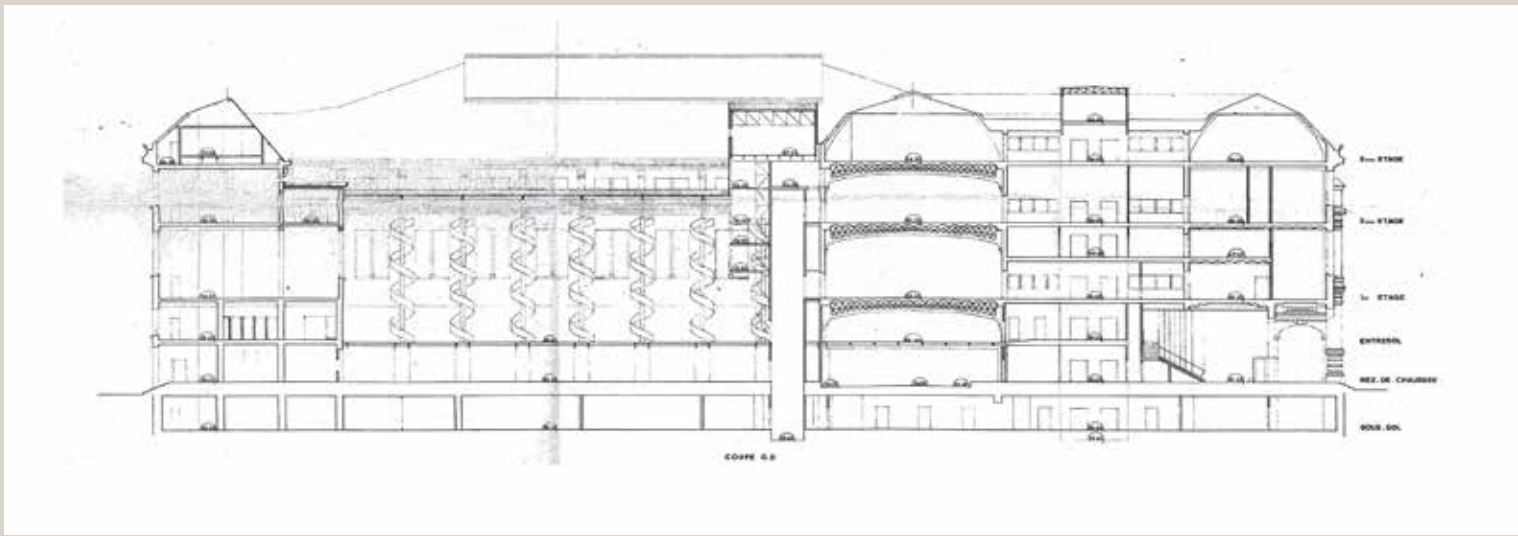
Vue actuelle d'un des salons d'un logement de fonction situé au troisième niveau.



Vue actuelle de l'escalier desservant les logements de fonction situés dans le pavillon à l'angle des rues Jean-Jacques Rousseau et Étienne Marcel (dont la conservation est prévue).



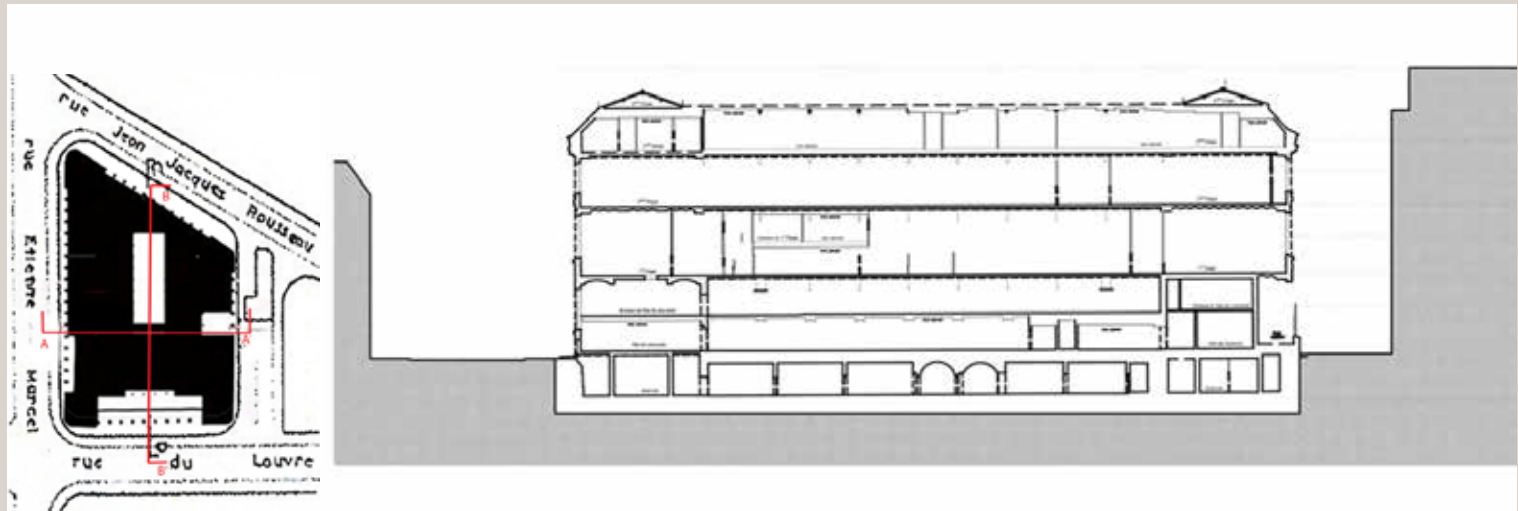
La vue actuelle depuis l'église Saint-Eustache montre l'îlot formé par le bâtiment de la Poste. Les modifications de toiture, faisant suite à l'incendie de 1975, ont eu pour conséquence le traitement en toiture terrasse de l'ensemble.



Coupe longitudinale d'après les dessins de J. Bukiet, architecte, 1969 (© La Poste / DLI Paris Nord).
Sur ce document est visible la transformation du hall de la Poste. L'entresollement du 1^{er} étage est crée en 1978.



Coupe longitudinale, état projeté (© Dominique Perrault Architecture).



Coupe transversale d'après les dessins de J. Bukiet, architecte, 1969 (© La Poste / DLI Paris Nord).



Coupe transversale, état projeté (© Dominique Perrault Architecture).

Vue axonométrique de l'hôtel des Postes après modifications.



Page suivante : vue projetée de la cour intérieure, vers la rue du Louvre (© Dominique Perrault Architecture).



[
 Place de la Bourse (02^e arr.)
]

SUIVI DE VŒU
 Réhabilitation du palais Brongniart

Pétitionnaire : M. SCHMIDT, Jérôme
 SOCIETE D'EXPLOITATION GL EVENTS PALAIS BROGNIART
 PC 075 102 11 V 0018 01
 Dossier déposé le 22/02/2013
 « Suppression de l'aménagement en bureau du 5^e étage, trans-
 formation des 3^e et 4^e étages en bureau, redistribution des
 autres niveaux et suppression du décaissement prévu en sous-
 sol. Modificatif au PC 075 102 11 V 0018 délivré le 17/01/2012. »

PROTECTION
 « Bourse, avec la parcelle sur laquelle elle est construite » ins-
 crites à l'inventaire supplémentaire des Monuments histo-
 riques (arrêté du 27/10/1987).

ANTÉRIORITÉ
 - Séance du 9 novembre 1899 : vœu pour la « conservation
 intégrale de la physionomie du palais de la Bourse. »

- Séance du 9 juin 2011 : « La Commission du Vieux Paris (...) s'est opposée au projet d'installation de panneaux solaires tel qu'il est actuellement envisagé. Elle a demandé qu'ils soient déplacés de manière à être moins visibles, ou bien qu'ils soient d'un dessin particulièrement soigné afin qu'ils s'intègrent parfaitement à la toiture du palais Brongniart. Elle s'est également prononcée contre l'implantation d'un monte-charge extérieur, proposée à l'angle nord-est du mo-
 nument, demandant qu'une implantation intérieure soit étu-
 diée. »

PRÉSENTATION
 Suite à l'obtention en janvier 2012 du permis de construire pré-
 senté à la Commission du Vieux Paris le 9 juin 2011, le pétition-
 naire dépose aujourd'hui une demande modificative, principa-
 lement justifiée par l'évolution du programme futur.
 Dans son état actuel, le « palais Brongniart » résulte de quatre

principales campagnes de travaux. La première, sous la direc-
 tion de Brongniart, entre 1808 et 1814 (gros-œuvre), la seconde
 par E. Labarre en 1821-1827 (achèvement du gros-œuvre et
 réalisation du second œuvre), la troisième en 1899 (création
 des deux pavillons latéraux) et la dernière en 1994-1995 (res-
 tructuration lourde de l'aile nord). Après le départ progressif
 des activités boursières entre 1987 et 1998, la reconversion du
 site est envisagée.
 Le permis autorisé en 2012 avait pris en compte l'avis défa-
 vorable du ministère de la Culture qui s'était opposé à l'ins-
 tallation de panneaux photovoltaïques en remplacement de
 la verrière surplombant le portique d'entrée. De même, selon
 le vœu de la Commission, le monte-charge extérieur initiale-
 ment prévu pour desservir les services des rez-de-chaussée
 bas et haut à l'angle nord-est avait été abandonné.
 La demande actuelle de permis modificatif correspond à un
 changement de destination de certains locaux, principalement
 au rez-de-chaussée bas. L'abandon de l'installation d'une pépi-
 nière d'entreprises entraîne la redistribution du restaurant et la
 création de deux locaux commerciaux. Cette modification per-
 met de préserver les barreaux des fenêtres du socle sur la rue
 du Quatre Septembre, mais engendre des transformations de
 baies supplémentaires. Pour créer les accès et les vitrines des

commerces, les allèges des quatre fenêtres à l'extrémité est de
 la partie Brongniart (donnant sur le parvis de l'angle sud-est, et
 regardant la rue du Quatre-Septembre) seraient démolies, et
 leurs barreaux retirés.
 Par ailleurs, au 5^e étage, la création d'espaces de bureaux étant
 abandonnée, aucune intervention n'est plus envisagée sur les
 toitures des deux lanternes.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE
 - Casier archéologique.
 - Étude historique, GRAHAL, 2011.

RÉSOLUTION
 La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 avril 2013, à l'Hôtel
 de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud,
 adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet
 réhabilitation du Palais Brongniart.
 La Commission lève son vœu du 9 juin 2011 portant sur l'ins-
 tallation de panneaux solaires en toiture et d'un monte-charge
 extérieur, ces deux projets étant abandonnés.
 Enfin, concernant l'intervention prévue sur l'angle sud-est du
 socle, la commission attire l'attention sur l'importance à en
 conserver l'effet de symétrie (*BMO* du 2 juillet 2013).



Extrait du PLU.



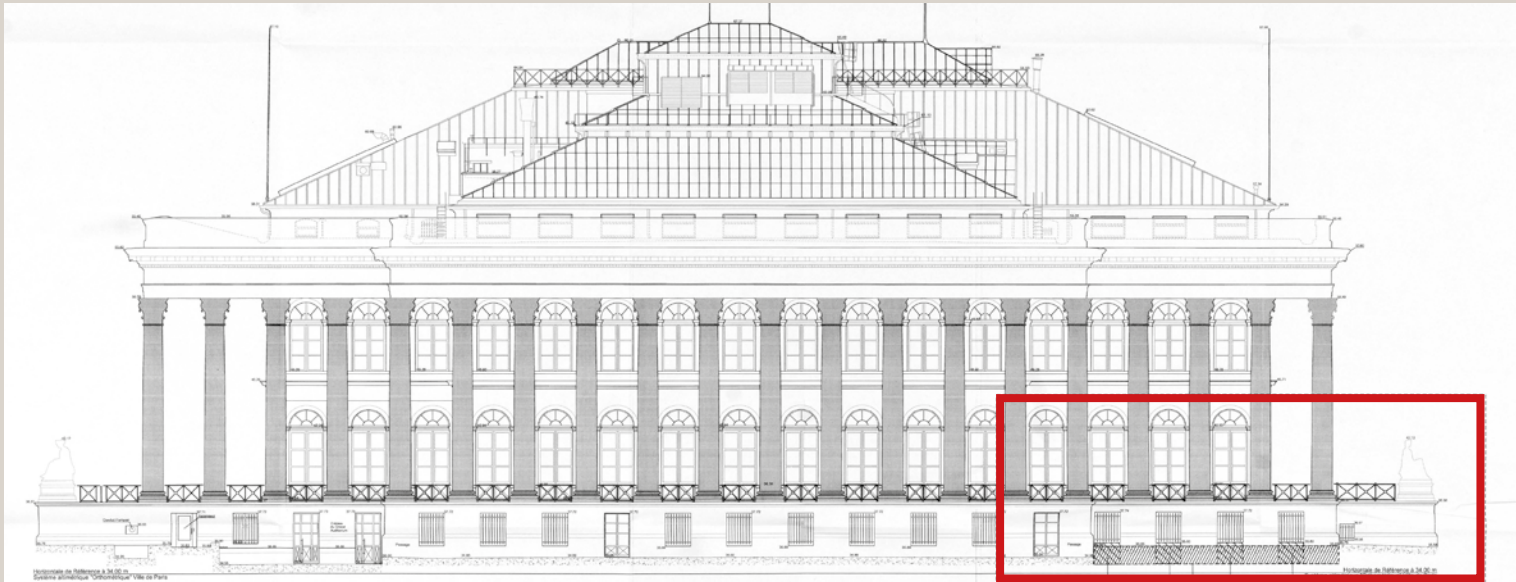
Vue générale de la Bourse, carte postale du milieu du XX^e siècle.



Extrait du permis de construire présenté en séance du 9 juin 2011, montrant le monte-charge extérieur projeté (© Wilmotte & associés SA). Cette solution est aujourd'hui abandonnée.

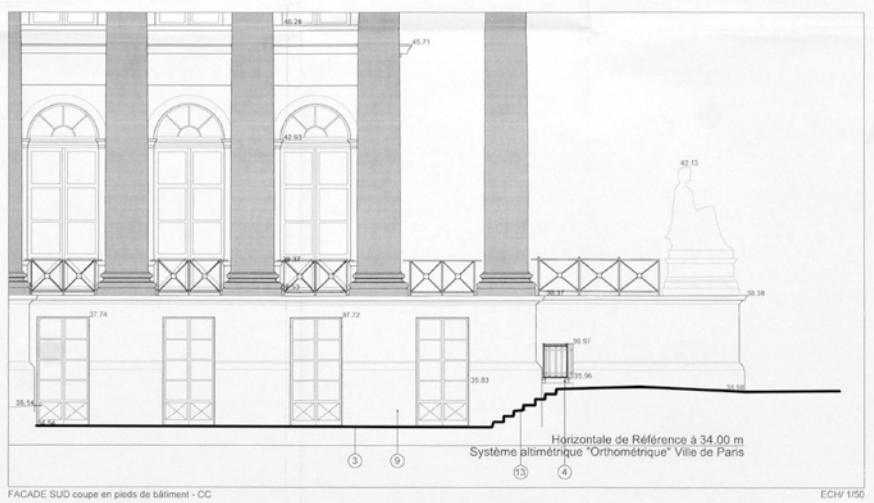


Extrait du permis de construire présenté en séance du 9 juin 2011, montrant l'installation de panneaux photovoltaïques à la place de la verrière (© Wilmotte & associés SA). Cette solution est abandonnée.



Élévation de la façade sur la rue du Quatre-Septembre figurant les démolitions de l'existant dans le socle (© Wilmotte & associés SA). La demande actuelle, du fait des changements de destinations envisagés, supprime les allèges des quatre fenêtres à l'extrémité est du bâtiment de Brongniart.

Détails des élévations projetées de l'angle sud-est du socle de la Bourse (© Wilmotte & associés SA).



[22, avenue Matignon (08^e arr.)]

SUIVI DE VŒU Restructuration d'un immeuble de bureaux des années 1970

Pétitionnaire : M. VAQUIER, Pierre - UGICOMI

PC 075 108 12 V 0062

Dossier déposé le 14/12/2012

« Restructuration pour mise en conformité d'un bâtiment de bureau de 8 étages sur 2 niveaux de sous-sol, sur rue, cour et jardin, avec modification des liaisons verticales, démolitions partielles à tous les niveaux de murs porteurs, remplacement de la façade arrière et création de 4 châssis de désenfumage en toitures-terrasses.

SHON supprimée : 387 m², SHON créée : 335 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU. Motivation : « immeuble de bureaux réalisé en 1974 par l'architecte Vittorio Mazzucconi pour le compte de l'agence de publicité Walter Thomp-

son. Cet immeuble témoigne d'un effort singulier de conciliation entre créativité et intégration dans un tissu ancien. La façade en mur-rideau, présente avec une pointe d'humour, un parement de fausses ruines classiques masquant partiellement aux étages inférieurs un vitrage fumé qui laisse aisément deviner la structure et l'esprit totalement moderne du bâtiment. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 19 février 2013 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de restructuration d'un immeuble de bureau des années 1970.

Devant la difficulté à évaluer les transformations déjà subies par cet immeuble, dont elle rappelle qu'il constitue un jalon dans l'histoire de l'architecture contemporaine, la Commission demande à pouvoir le visiter avant d'arrêter

son avis. »

La visite a eu lieu le 20 mars 2013.

PRÉSENTATION

J. Walter Thompson, grande agence de publicité américaine, voulant réaliser ses bureaux au 22, avenue Matignon à l'emplacement d'un immeuble de rapport Louis-Philippe, missionne l'architecte italien Vittorio Mazzucconi. Il réalise un premier projet co-signé avec A. Croizé, E. Rougier et D. Gaymard. Autour d'un patio sont disposés un corps de bâtiment sur l'avenue et une aile en retour à droite, dont les étages sont constitués de grands plateaux sans cloisonnement.

Ce premier projet déposé en septembre 1972 est refusé, bien que la Commission supérieure des Monuments historiques ait donné un avis favorable, par le ministre des Affaires culturelles du fait du traitement particulier de la façade sur l'avenue.

En effet, sur la base d'un rez-de-chaussée entièrement libre, la façade se compose d'un mur rideau partiellement

occupé par les restes de parements en pierre de taille de l'immeuble antérieur, calepinés à la manière d'une ruine, dans un registre qui marquera alors les esprits comme celui d'un projet post-moderne iconoclaste.

Après une reprise du projet dans un sens plus conventionnel, le permis de construire est accordé le 26 décembre 1973.

Mais alors que le chantier est déjà commencé, ce second projet est lui aussi remis en cause par le nouveau ministre des Affaires culturelles, amenant Mazzucconi à proposer à nouveau son premier projet, modifiant simplement l'implantation initiale des escaliers. Il en résulte un permis modificatif obtenu le 30 janvier 1975.

Derrière la façade sur l'avenue, dont le dessin se raccorde aux bandeaux et corniches des immeubles mitoyens, le bâtiment s'organise selon un plan au tracé régulateur évoqué par un traitement spécifique de certaines piles cruciformes, référence à l'écriture de Mies van der Rohe.

Alors que l'ensemble du bâtiment est principalement composé de plateaux libres, une grande trémie de quatre



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Façade du bâtiment sur l'avenue Matignon au moment de sa livraison (*Architecture intérieure*, 1976).

Le « Matignon building », dans les nombreuses publications qui ont suivi son achèvement en 1976, a d'abord retenu l'attention par sa façade et les citations qu'il contenait, telles celle de la pile cruciforme – allusion à celle de Mies van der Rohe – ou l'emploi d'un vocabulaire architectonique rappelant l'écriture de Carlo Scarpa.



Vue sur le hall d'entrée dans les années 1970 (*Architecture intérieure*, 1976).



Vue sur le jardin intérieur et les édicules arrière (*Créé*, n°43, 1976).



Émergence sur la terrasse du troisième niveau d'une des piles cruciformes dont l'implantation répond à une logique de tracé régulateur.

niveaux de haut prend place contre la façade intérieure du corps de bâtiment sur l'avenue. Dans ce vide sont superposées trois salles de réunion circulaires. Closes d'une simple allège et installées à demi-niveau des plateaux, elles permettent une forte continuité spatiale. Un escalier unique à deux volées distribue alternativement les salles de réunion puis les plateaux.

Depuis la rue, la transparence du hall d'entrée permet une vision sur le patio derrière lequel est aménagé un pavillon de deux niveaux. Les aménagements du rez-de-chaussée et du niveau inférieur permettent de découvrir, sur le thème de la promenade architecturale, un enchaînement de lieux dont la richesse de la topographie et du traitement architectonique n'est pas sans rappeler les aménagements de Carlo Scarpa, et notamment le musée Querini-Stampalia à Venise.

Si le bâtiment achevé en mai 1976 fait d'abord polémique, il est par la suite reconnu comme un jalon important dans l'histoire de l'architecture parisienne (voir *AMC* et sa sélection de « 30 ans d'architecture française » en 1986).

Si l'ensemble des façades de l'immeuble n'a pas subi d'altération majeure depuis 1976, il n'en est pas de même des aménagements intérieurs. Après le départ de l'agence de publicité, l'immeuble a fait l'objet de diverses interventions dans le sens d'une densification et d'une dépose de ses différents éléments de décors.

Aujourd'hui, le nouveau propriétaire souhaite réaliser une restructuration qui lui permette de proposer des bureaux loués simultanément à différents occupants, et de mettre le bâtiment aux normes actuelles.

Il en découle une restructuration assez lourde :

- les façades sur cour sont rénovées à l'identique, la façade sur la rue Matignon en partie doublée par l'intérieur ;
- la distribution intérieure est profondément modifiée puisque l'escalier principal est supprimé au bénéfice de deux nouveaux escaliers, dont un monumental occupant la place des salles de réunion circulaires qui disparaissent ;
- le traitement du hall d'entrée, dont le sol est mis à niveau avec la rue, fait disparaître les paliers de sa descente vers le patio. Il est également réduit en largeur par l'installation du

nouvel escalier à volées droites.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation du DHAAP.
- Vittorio Mazzucconi, « Per un'agenzia de pubblicità », *Ottagono*, mars 1971, n° 20, p. 26-30.
- Yvan Christ, « Un baroque du XX^e siècle », *L'amateur d'art*, 5 mars 1973.
- « Matignon Building : avant-garde ou décadence ? », *Architecture intérieure*, n° 155, septembre 1976 (spécial SICOB).
- Odile Fillon, « Le 22, avenue Matignon », *Créé*, n° 43, septembre-octobre 1976.
- Anthony Krafft, *Architecture contemporaine*, volume 2, 1980-1981, Paris, 1980.
- *Guide architecture en France 1945-1983*, Paris, *l'Architecture d'Aujourd'hui*, 1983.
- *AMC*, n° 11, avril 1986 (L'architecture française de 1950 à 1980)
- Vittorio Mazzucconi, *L'idea della città*, Firenze, 1989 (exposition anthologique d'architecture et de peinture, consa-

crée à Paris, Paris, Istituto Italiano di Cultura, janvier 1990)

- Bernard Oudin, *Dictionnaire des architectes*, Paris, 1994.
- Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France*, t. 3, 1967-1999, Paris, 2000.
- Éric Lapiere, *Guide d'architecture - Paris 1900/2008*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2008, notice 846.
- GRAHAL, étude documentaire, rapport final, octobre 2012.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 avril 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a de nouveau examiné le projet de restructuration d'un immeuble de bureaux des années 1970.

Après un compte rendu de la visite demandée par le vœu du 19 février 2013, la Commission a accepté le projet de restructuration de cet immeuble de bureaux de l'architecte Vittorio Mazzucconi, estimant qu'il en conserve l'esprit (*BMO* du 2 juillet 2013).



Vue actuelle de la façade sur l'avenue Matignon.

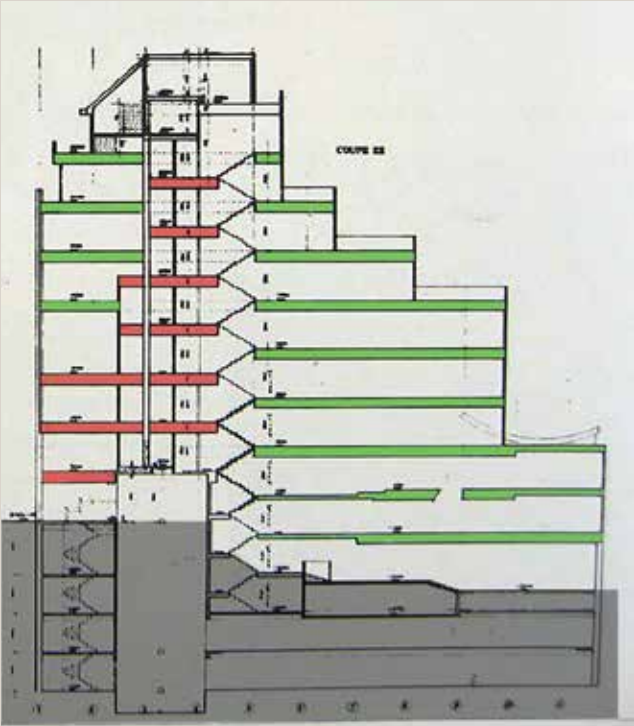
À droite, pavillon arrière abritant les locaux des « créatifs » et de la production.



L'aile en retour du bâtiment rue épouse le gabarit réglementaire par un étagement successif de ses niveaux.

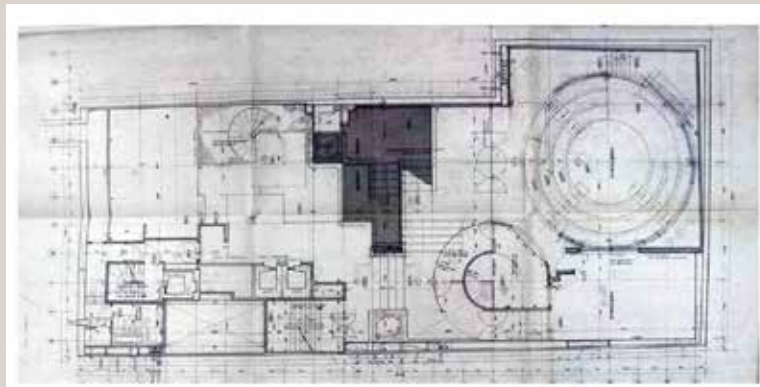
Coupe (A. Krafft, *Architecture contemporaine*, 1982) montrant le principe du décalage des niveaux distribués de part et d'autre de chaque demies volées de l'escalier principal (A) :

- sur rue, les salles de réunion (B) (*Créé*, n°43, 1976) ;
- sur cour, les plateaux de bureaux (C) (*Architecture intérieure*, 1976).



ÉTAT ACTUEL DU BÂTIMENT ET DÉMOLITIONS ENVISAGÉES

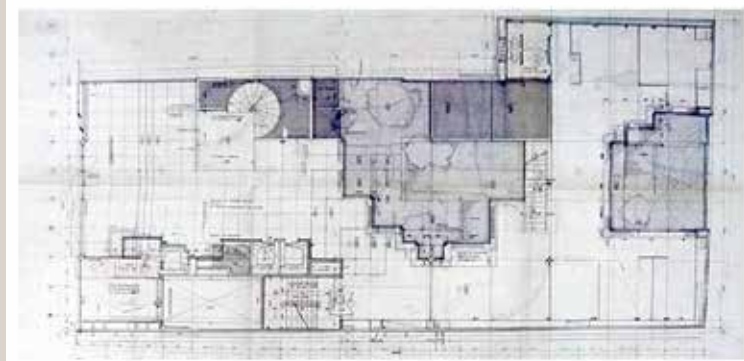
Les principales modifications apportées au bâtiment jusqu’à aujourd’hui concernent la suppression de l’escalier reliant sous-sol, rez-de-chaussée et premier étage, le cloisonnement systématique des espaces autrefois continus et la disparition de plusieurs dispositions architectoniques (sol, parements…)



Plan du premier sous-sol en 1974 (Archives de Paris).



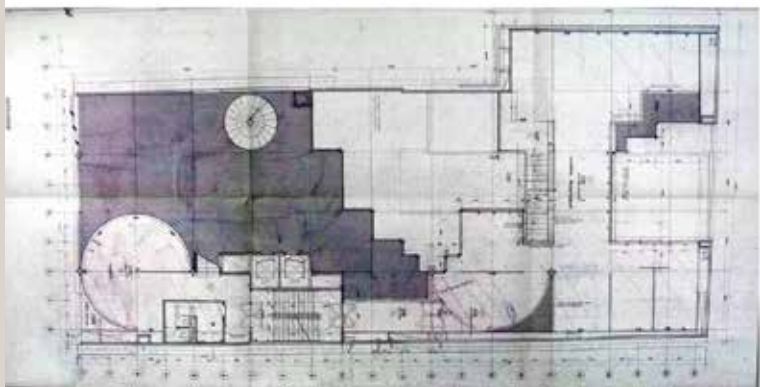
Plan du premier sous-sol existant (© Wilmotte & associés).
En rouge, les démolitions envisagées.



Plan du rez-de-chaussée en 1974 (Archives de Paris).



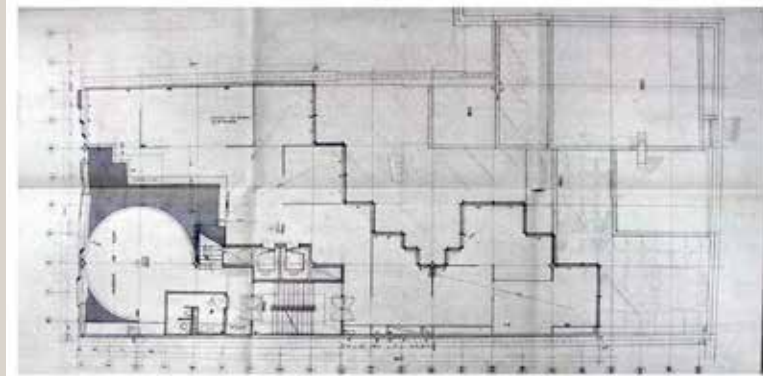
Plan du rez-de-chaussée existant (© Wilmotte & associés).
En rouge, les démolitions envisagées.



Plan du niveau mezzanine en 1974 (Archives de Paris).



Plan du niveau mezzanine existant (© Wilmotte & associés).
En rouge, les démolitions envisagées.



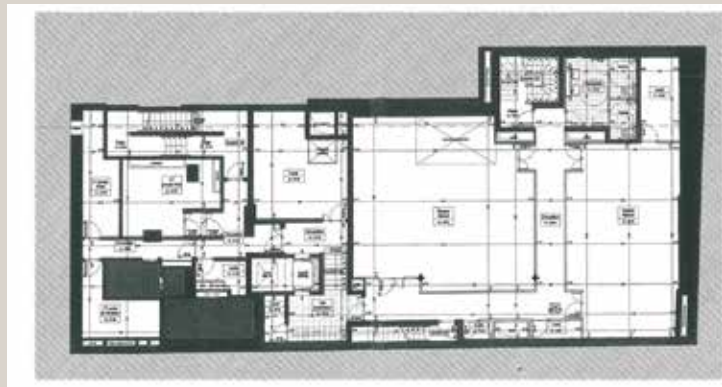
Plan du deuxième étage en 1974 (Archives de Paris).



Plan du deuxième étage existant (© Wilmotte & associés).
En rouge, les démolitions envisagées.

NOUVELLES DISPOSITIONS PROPOSÉES

Le projet envisage, comme principale modification, la simplification des niveaux des sols du rez-de-chaussée, la disparition des demi-niveaux par étage et la reconfiguration complète des distributions verticales. Les façades vitrées arrière seraient « à l’identique ».



Plan projeté du premier sous-sol (© Wilmotte & associés).

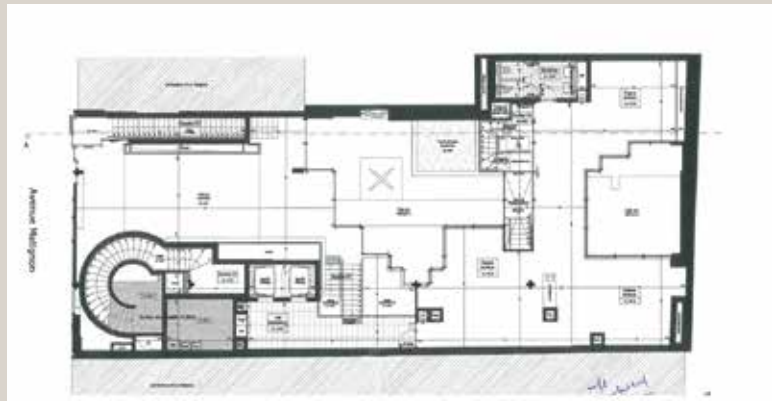
Le premier sous-sol, distribué par deux nouveaux escaliers, serait entièrement modifié par la disparition :
- de ses nivellements actuels au profit d’un sol unique,
- et des nombreuses continuités visuelles entre ce niveau et le jardin en surplomb.



Plan projeté du rez-de-chaussée (© Wilmotte & associés).

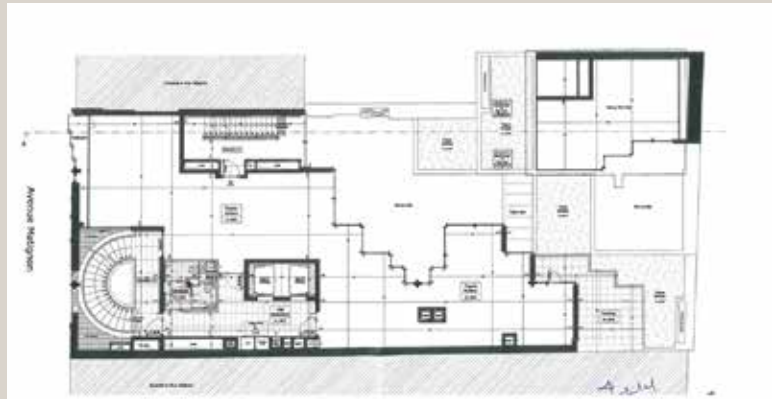
Au rez-de-chaussée, les différents degrés étagant les sols actuels disparaîtraient au bénéfice de deux niveaux différents : le premier de plain-pied avec l’avenue Maignon et le second, à l’arrière, aménagé un mètre plus bas.
L’actuel escalier, épine dorsale distributive du système actuel des demi-niveaux, disparaîtrait au profit de deux nouveaux escaliers :
- le premier, monumental et circulaire, prendrait la place des salles de réunion suspendues et desservirait les trois premiers étages ;
- le second, droit et plaqué sur le mitoyen de gauche, distribuerait la totalité des niveaux supérieurs.

Enfin, la continuité entre le hall et les espaces du sous-sol à l’arrière serait interrompue par un troisième escalier reliant rez-de-chaussée et premier sous-sol.



Plan projeté du premier étage (© Wilmotte & associés).

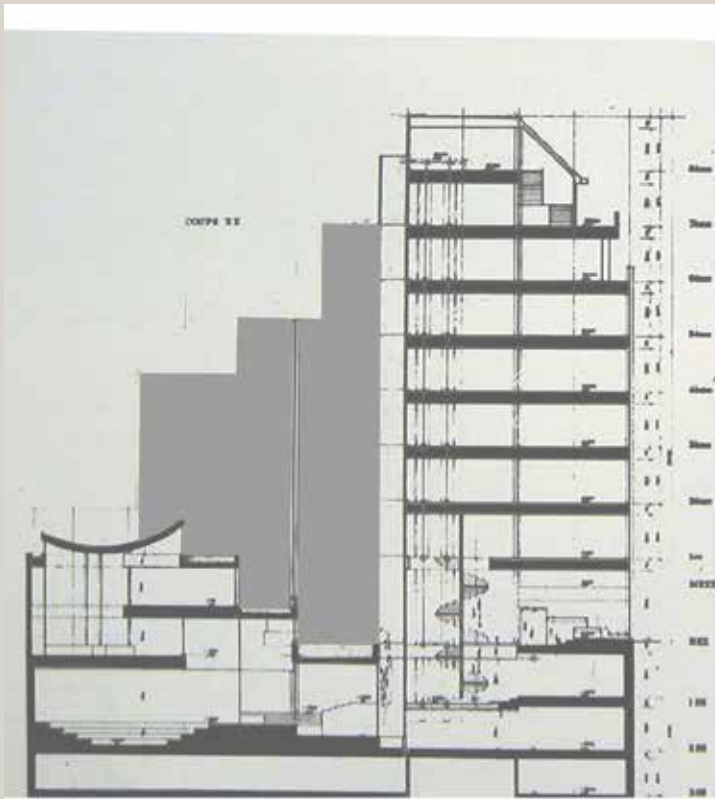
Les circulations verticales du premier étage seraient reliées par un nouveau couloir à droite.



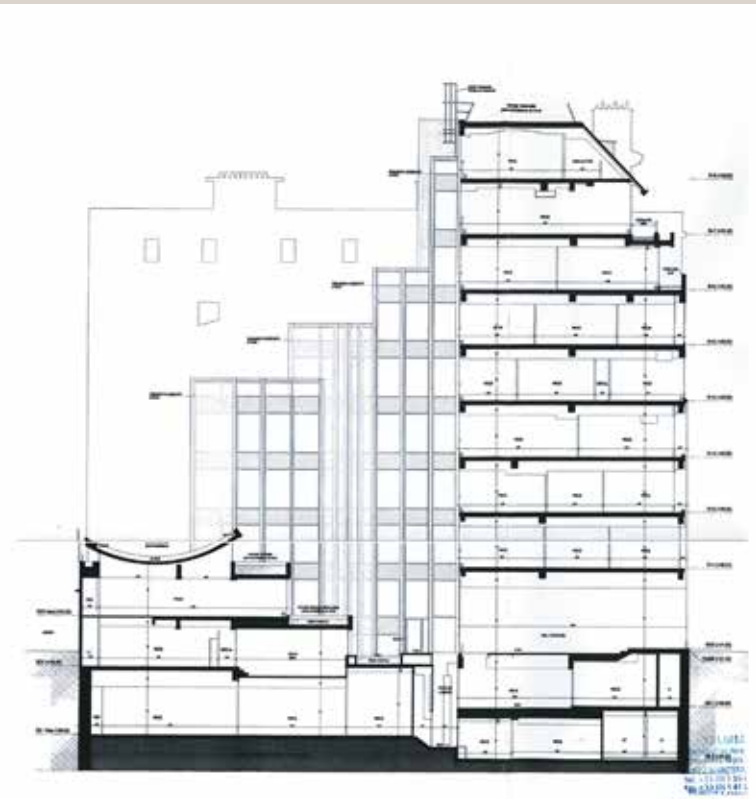
Plan projeté du deuxième étage (© Wilmotte & associés).

Au deuxième étage, outre les nouvelles dispositions des circulations verticales, il est envisagé de réduire la trémie du vide entourant les salles de réunion circulaires pourtant encore en place.

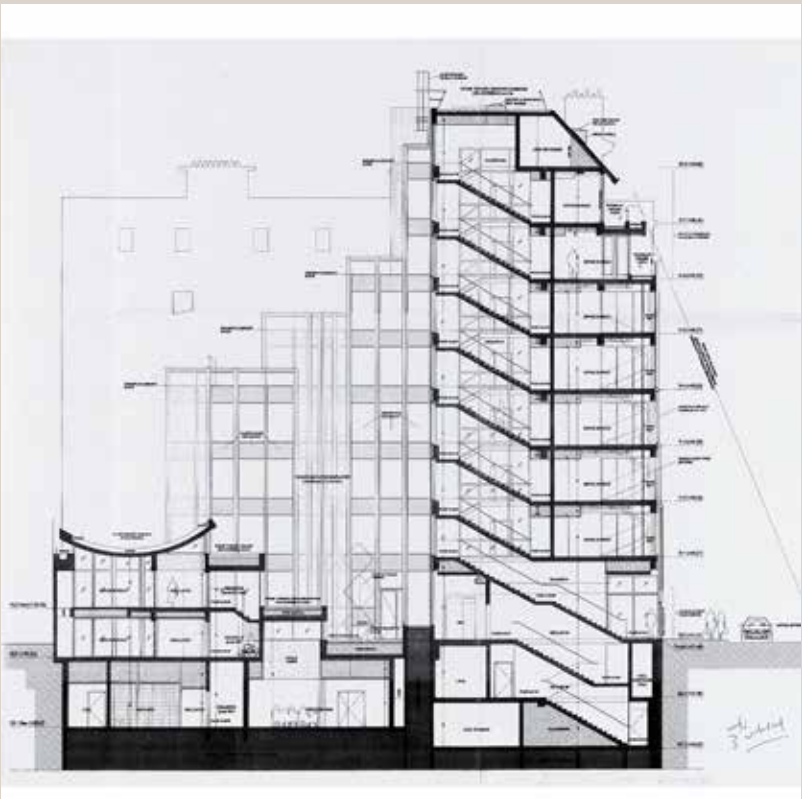
Une seconde paroi vitrée viendrait doubler la façade actuelle sur l’avenue.



Coupe dans son état d'origine (A. Krafft, *Architecture contemporaine*, 1982).



Coupe longitudinale dans son état existant (© Wilmotte & associés).



Coupe longitudinale dans son état projeté (© Wilmotte & associés).

- La coupe projetée décrit :
- la disparition de l'étagement par demi-niveau au profit de plateaux au nivellement continu ;
 - la nouvelle distribution flankant le mitoyen gauche d'un escalier à demi-volées droites ;
 - la disparition des différents nivellements et le cloisonnement des espaces du premier sous-sol.



Vues actuelle et projetée de la façade sur l'avenue Matignon (© Wilmotte & associés). Les vitrages seraient doublés par l'intérieur dans un souci de meilleure performance énergétique. Le nouvel escalier monumental serait visible en second jour des parties vitrées.



- À gauche :
- en haut, départ du nouvel escalier monumental dans le hall d'entrée ;
 - en bas, vue projetée du hall d'entrée montrant la continuité visuelle entre cour et jardin conservée. En revanche, la largeur du hall est diminuée par l'implantation de la volée droite de l'escalier circulaire et les étagements successifs du sol actuel sont remplacés par un sol à plan unique.

- Ci-dessous :
- vue projetée depuis l'extérieur du bâtiment montrant l'épaisseur de la façade redoublée. L'escalier monumental projeté serait visible, mais les trémies actuelles situées à cet emplacement seraient comblées.

(documents de projet : Wilmotte & associés)



[2 et 16-18, boulevard des Italiens, 1 et 2, rue Le Peletier, 1 et 5, boulevard Haussmann et 2, rue Laffitte (09^e arr.)]

SUIVI DE VŒU Rénovation du siège de l'ancienne banque nationale de crédit

Pétitionnaire : M. GROSSI, Michel - BNP PARIBAS

16-18, boulevard des Italiens et 5, boulevard Haussmann

PC 075 109 13 V 0005

Dossier déposé le 07/02/2013

« Restructuration d'un bâtiment de bureau de 8 étages sur 4 niveaux de sous-sols, sur rue et cour, avec démolitions partielles de planchers et murs porteurs à tous les niveaux, modification des liaisons verticales, création d'un auditorium au 1^{er} sous-sol, démolition des façades sur cour intérieure pour reconstruction de façades vitrées, réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses rendues accessibles avec pose de garde-corps, modification des édicules et suppression des équipements techniques, ravalement des façades avec remplacement des

menuiseries extérieures, création de 71 places de stationnement aux 2^e et 3^e sous-sols et reconstruction d'une passerelle de liaison en R+2 et R+3 avec le bâtiment du 1 boulevard Haussmann après dépose de l'existante. SHON supprimée : 6558 m² ; SHON créée : 3336 m² ; surface du terrain : 2729 m². »

2, boulevard des Italiens et 1, boulevard Haussmann

PC 075 109 13 V 0006

Dossier déposé le 07/02/2013

« Restructuration d'un bâtiment de bureau de 8 étages sur 3 niveaux de sous-sols, sur rue et courette, avec démolitions partielles de planchers et murs porteurs à tous les niveaux, modification des liaisons verticales, fermeture de la courette, réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse avec modification des édicules et

suppression des équipements techniques, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, et reconstruction d'une passerelle de liaison en R+2 et R+3 avec le bâtiment du 16 boulevard des Italiens, après dépose de l'existante.

SHON supprimée : 984 m² ; SHON créée : 769 m² ; surface du terrain : 905 m². »

PROTECTION

16-18, boulevard des Italiens et 5, boulevard Haussmann : bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Couvrant un îlot, l'immeuble des « Italiens » de la Banque Nationale de Paris a été construit en 1932 par les architectes J. Marrast et Charles Letrosne pour la Banque Nationale du Crédit et de l'Industrie. Elevé sur dix niveaux cet immeuble de facture Art Déco, se termine par des gradins posés sur une corniche saillante décorée de gros modillons. La volumétrie monumentale et la décoration des chapiteaux selon des motifs géométriques donne à cet immeuble la dimension d'un temple égyptien. Sur chaque boulevard, trois portes de ferronneries sont dues au ferronnier Raymond Subes. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 22 mars 2013 : lors de la séance, la commission a souhaité pouvoir visiter les locaux et mesure ainsi l'impact des modifications et démolitions demandées dans le permis. Cette visite a eu lieu le 8 avril 2013. L'architecte avait anticipé certaines remarques formulées lors de la séance et proposé de nouvelles solutions, fruit d'un dialogue constructif avec le DHAAP.

PRÉSENTATION

La visite a permis de revenir sur les points qui avaient fait l'objet de réserves, à savoir :

Au n° 5 boulevard Haussmann

- le percement du hall principal par une trémie. Il est proposé de conserver le sol dont une partie serait remplacée par un matériau transparent destiné à éclairer l'étage inférieur. L'escalier serait réalisé latéralement, en symétrie avec l'escalier existant qui descend dans la salle des coffres. Les piliers, qui ont connu un habillage tardif, seraient rétablis dans leur état d'origine.
- le changement des menuiseries. Il est proposé de remplacer des menuiseries par de nouvelles, en acier, et d'un



Extrait du PLU.

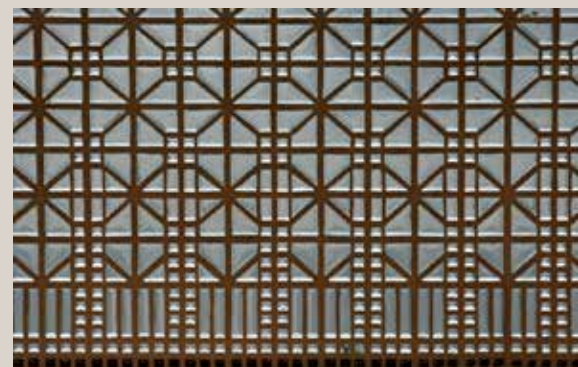
À droite : vue de l'immeuble de la BNCI à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Laffitte en 1939 (© LAPI / Roger-Viollet).



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Élévation de la façade sur le boulevard Haussmann, par Marrast et Letrosne (© Institut Français d'Architecture).



À gauche, en incrustation sur le sol actuel du grand hall, emblème de la Banque Nationale du Crédit et de l'Industrie.

À droite, vue en détail de la verrière.



Grand hall de l'agence centrale de la BNCI, vers 1930-40 (© Groupe BNP).



Vue actuelle du grand hall.

aspect identique dont le dessin a été étudié. Il serait aussi procédé à la restitution de l'aspect d'origine des fenêtres du dernier étage carré, actuellement équipé de fenêtres modernes en aluminium. Les fenêtres des trois étages d'attique ont déjà été changées.

Au n° 1 boulevard Haussmann

- la conservation du hall d'entrée d'origine. Il est apparu lors de la visite que le hall actuel, outre des problèmes d'accessibilité, ne mettait pas en valeur l'escalier et que la solution proposée – création d'un hall côté boulevard Haussmann et prolongement de l'embranchement de l'escalier après destruction de la cage d'ascenseur – semblait plus satisfaisante.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, étude historique, novembre 2012.
- Simon Texier, *Paris, grammaire de l'architecture, XX^e - XXI^e siècles*, Paris, Parigramme, 2007.
- Gilles Plum, *Paris Art déco*, Paris, Parigramme, 2008.

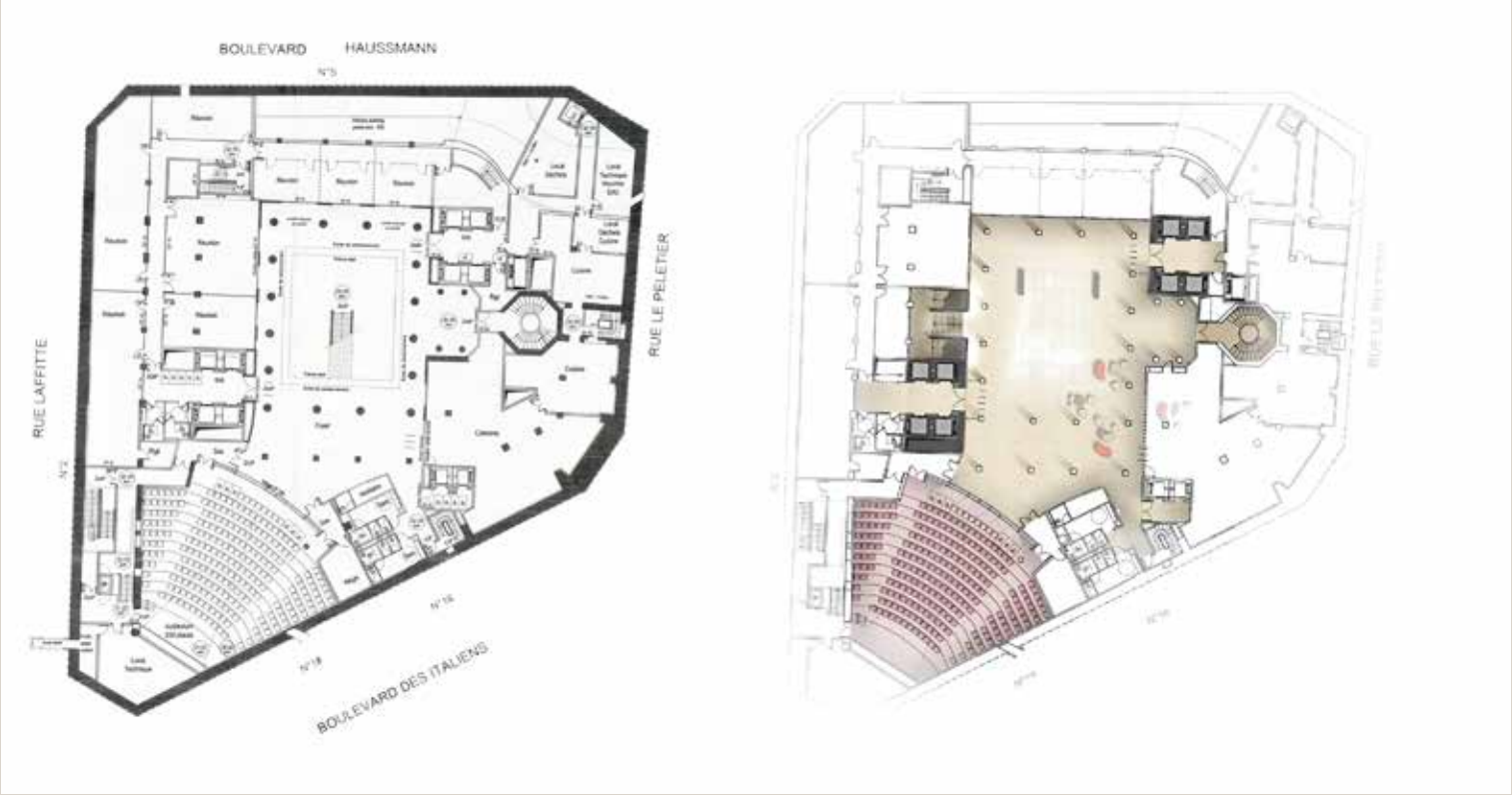
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 avril 2013, à l'Hô-

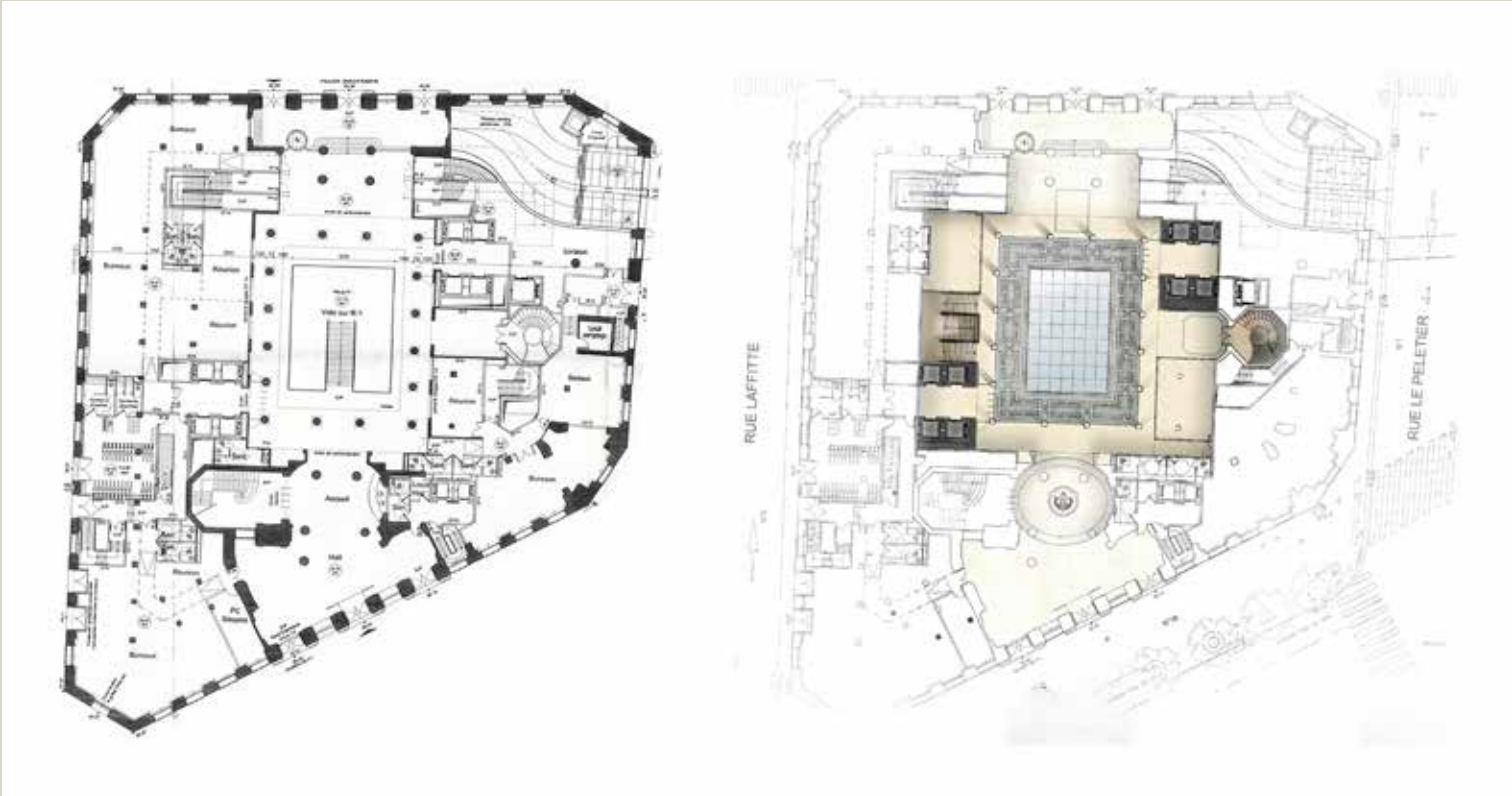
tel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a de nouveau examiné le projet de rénovation du siège de l'ancienne banque nationale de crédit.

Suite à la visite demandée dans le vœu exprimé lors de la séance du 22 mars, la Commission a pris connaissance des modifications substantielles du projet portant sur le 5, boulevard Haussmann, après un dialogue constructif avec le pétitionnaire. Elle a pris acte du renoncement au percement d'une trémie au centre du hall principal qui laissera place à un dallage de verre et à la création d'un escalier sur le côté gauche du hall. Elle a aussi accepté le principe du changement des fenêtres à l'identique selon le modèle qui lui a été présenté sur l'ensemble du bâtiment, y compris les étages supérieurs où les fenêtres d'origine avaient déjà été changées.

Concernant le 1, boulevard Haussmann et suite à la visite du rez-de-chaussée, la Commission a convenu que le projet proposé de nouveau hall d'entrée, côté boulevard Haussmann, constituait une amélioration qui contribuait à la mise en valeur de l'escalier (BMO du 2 juillet 2013).



Suite à la visite de la Commission du 8 avril, le maître d'œuvre propose un nouveau traitement pour le premier niveau de sous-sol, qui serait éclairé en second jour par un plancher de verre à rez-de-chaussée (© DTACC Architecture).



À gauche, plan du rez-de-chaussée montrant le projet initial et à droite, la nouvelle proposition (© DTACC Architecture).



Vue actuelle des deuxième et troisième sous-sols, abritant la salle des coffres.

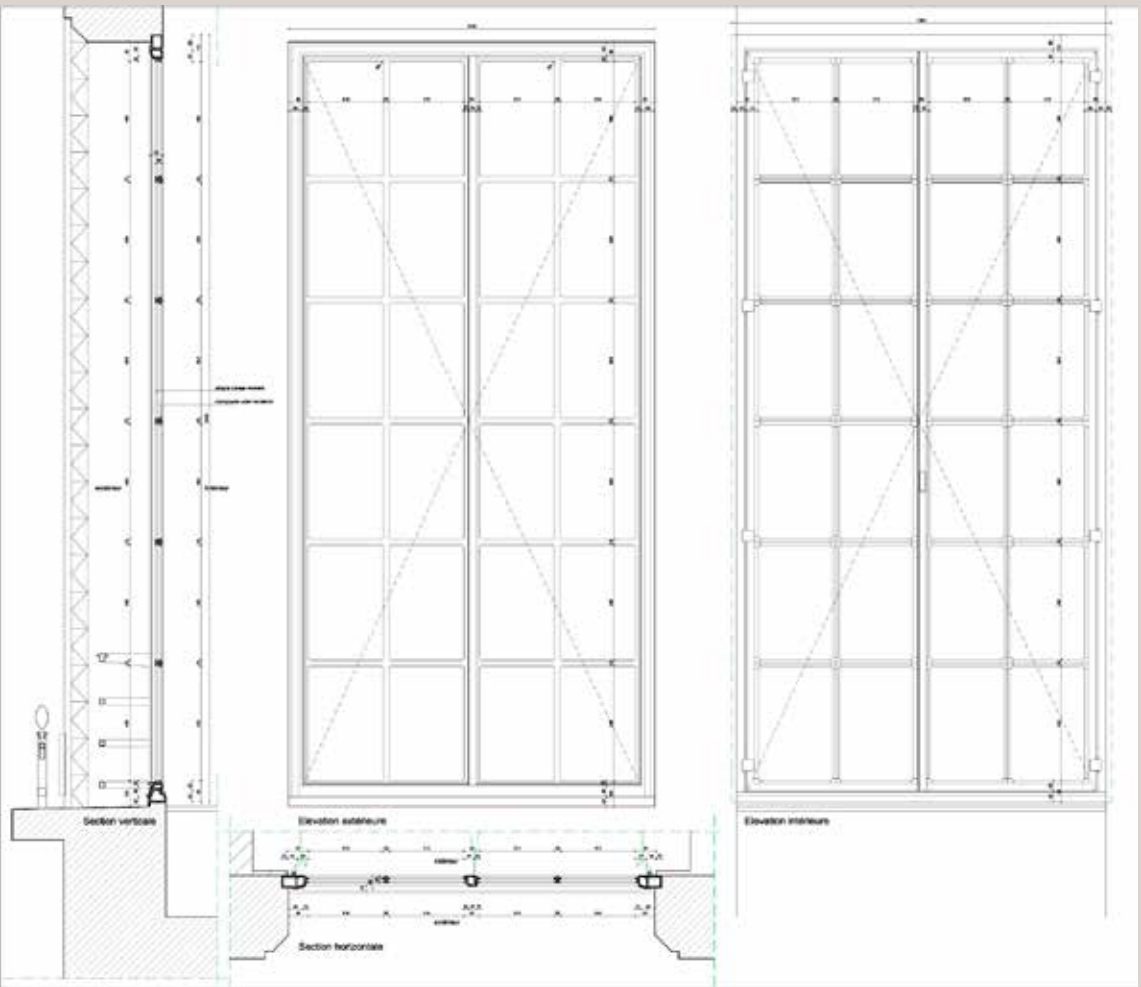


De gauche à droite : vue actuelle d'une fenêtre des loges du dernier étage carré (cliché DHAAP) ; vue de l'intérieur de la même fenêtre ; dernier étage en retrait, côté cour (clichés Groupe BNP).

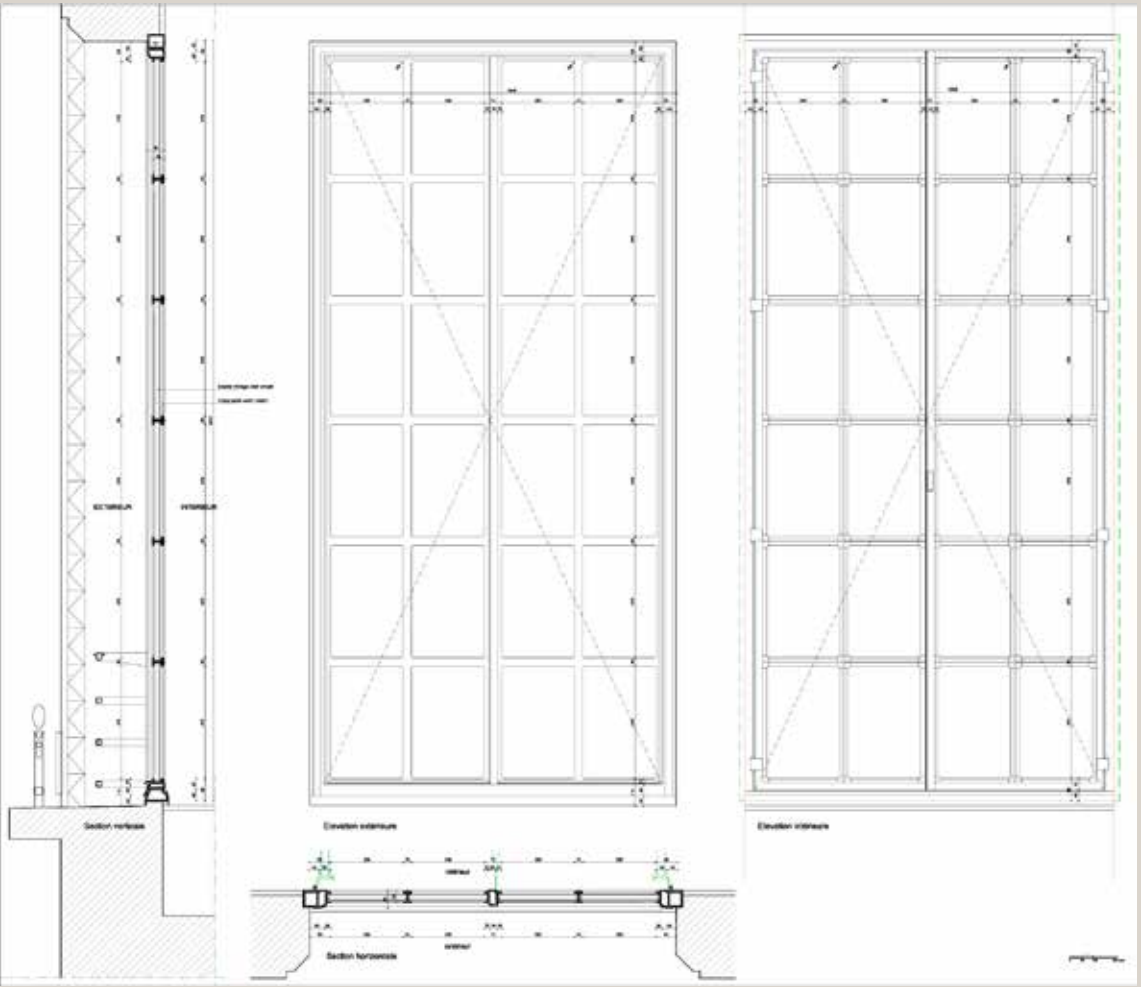
Vue actuelle de la façade côté rue Le Peletier. Le projet prévoit la dépose des allèges aux trois derniers niveaux (cliché Groupe BNP).



Détail des menuiseries existantes déposées aux étages courants (© DTACC Architecture).



Détail des menuiseries projetées aux étages courants (© DTACC Architecture)



[22-26, rue La Fayette et 35B, rue de Provence (09^e arr.)]

SUIVI DE VŒU
Restructuration intérieure de trois immeubles haussmanniens

Pétitionnaire : M. CAMUS, Thomas
SCI PROVENCE BUREAUX
PC 075 109 10 V 0012 03
Dossier déposé le 21/12/2012
« Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments de 5 à 7 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (9 logements), de bureau et de commerce avec permutation partielle des 3 destinations, fermeture et création de trémies d'escaliers et d'ascenseurs à tous les niveaux, remplacement de certaines menuiseries sur rues et cours avec modification de toiture agrandissement des lucarnes, modification d'aspect extérieur et ravalement des façades.
SHON démolie : 414 m², SHON créée : 401 m², surface du terrain : 2008 m². »

PROTECTION
Aucune.

ANTÉRIORITÉ
- Séance du 19 février 2013 : La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de restructuration intérieure de trois immeubles haussmanniens. La Commission s'oppose à cette demande de démolitions supplémentaires concernant des murs de refends et souhaite que le plan des démolitions s'en tienne à l'autorisation d'urbanisme accordée en avril 2010. »

PRÉSENTATION
Les six immeubles construits entre 1868 et 1872 par les architectes Joseph Le Soufaché et Alphonse Crépinet forment un ensemble très homogène, répétant sur la rue les

mêmes élévations, et reproduisant des décors intérieurs similaires dans des distributions standardisées. Au cours du XX^e siècle, la transformation en bureaux des n° 22 à 26 avait préservé l'essentiel de leur plan – séquence d'accès, enfilades de salons sur la rue... - ainsi que la plupart des décors intérieurs.
En 2010, un premier projet de réaménagement général maintenait ce choix de préservation mais ne fut pas mis en œuvre.
En 2012, un nouveau dossier demandait la suppression à chaque étage courant de murs porteurs pour créer des plateaux libres au lieu des anciens appartements. Quelques éléments de décors auraient été maintenus, témoin des distributions disparues, mais hors de tout contexte : certaines cheminées dans des salons redimensionnés, moulures sans les cloisons des pièces qu'elles ornaient.
La Commission ayant formé le vœu que les démolitions se limitent à l'autorisation de 2010, un nouveau projet renonce aux démolitions complémentaires pour conserver les refends. Les portes existant dans ces murs, mais condamnées de longue date, seraient rouvertes

et d'autres portes, aujourd'hui feintes, seraient percées ponctuellement. Dans une partie identifiée par l'architecte pour sa valeur patrimoniale, les démolitions et percements seraient fortement limités afin de conserver, en plus du décor, la distribution.
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE
- GRAHAL, étude historique, février 2010.

RÉSOLUTION
La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 avril 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de restructuration intérieure de trois immeubles haussmanniens. Estimant les démolitions finalement proposées acceptables, la Commission lève son vœu du 19 février 2013, qui s'opposait à des démolitions supplémentaires par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée en avril 2010 (BMO du 2 juillet 2013).



Extrait du PLU.



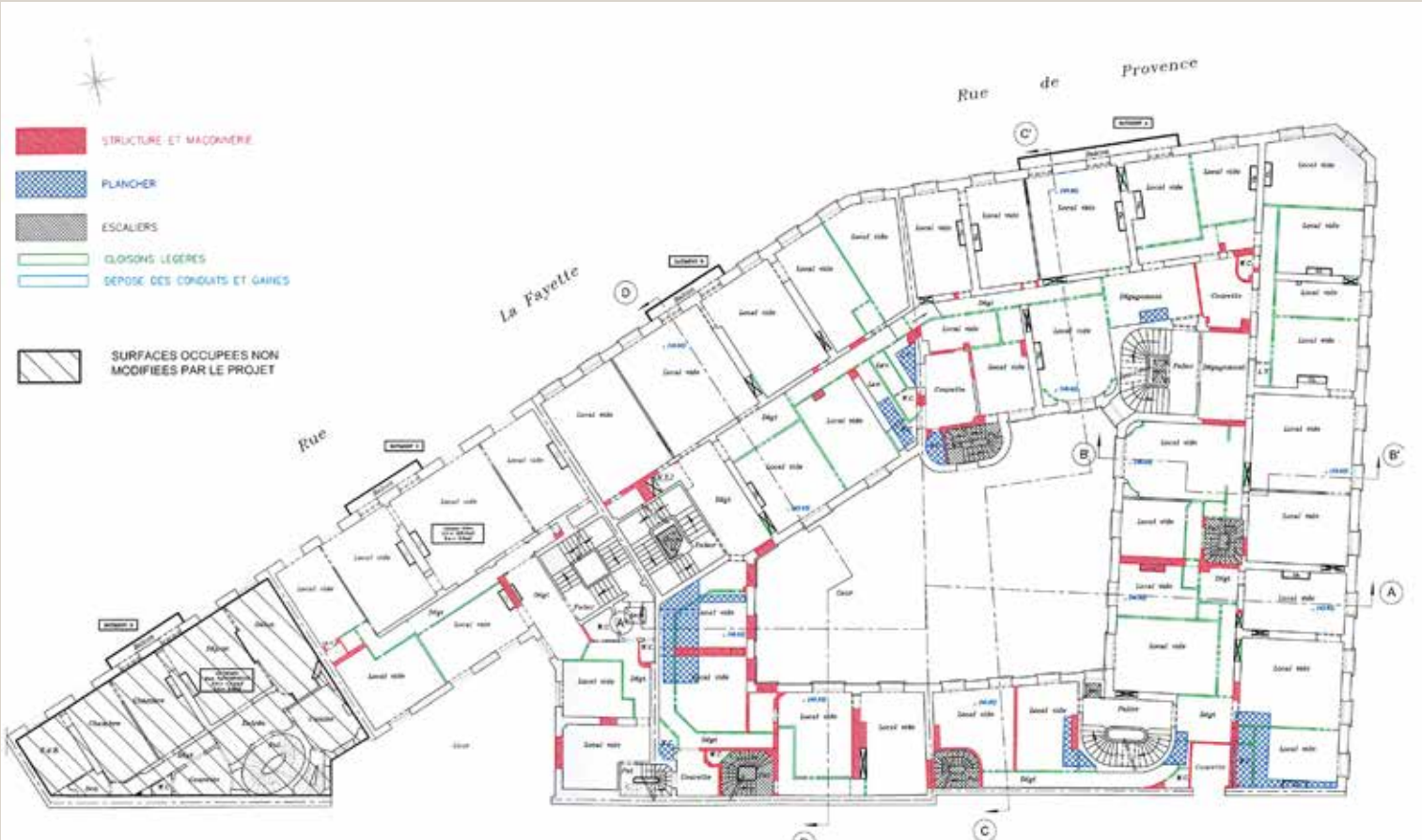
Vue actuelle du décor intérieur.



Vue actuelle depuis la rue La Fayette.



Vue actuelle du décor intérieur. Le mur serait désormais conservé, mais percé d'une porte en symétrie de celle côté rue.



Plan du R+3 montrant les démolitions demandées initialement en 2010 (© DTACC Architecture).

[236, rue du Faubourg Saint-Martin (10^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Rénovation d'une cité ouvrière des années 1840

Pétitionnaire : Mme DE LAITRE, Jeanne

SCI LAITRE SAINT MARTIN

DP 075 110 13 V 0057

Dossier déposé le 21/02/2013

« Ravalement, côté rue et cour, avec modification des devantures, remplacement des menuiseries extérieures, démolition des toilettes en saillie côté courettes, réfection de la couverture, remplacement de la verrière en toiture du bâtiment rue et création d'une toiture en zinc en fond de parcelle. »

SHON supprimée : 3 m² ; Surface du terrain : 1364 m². »

PROTECTION

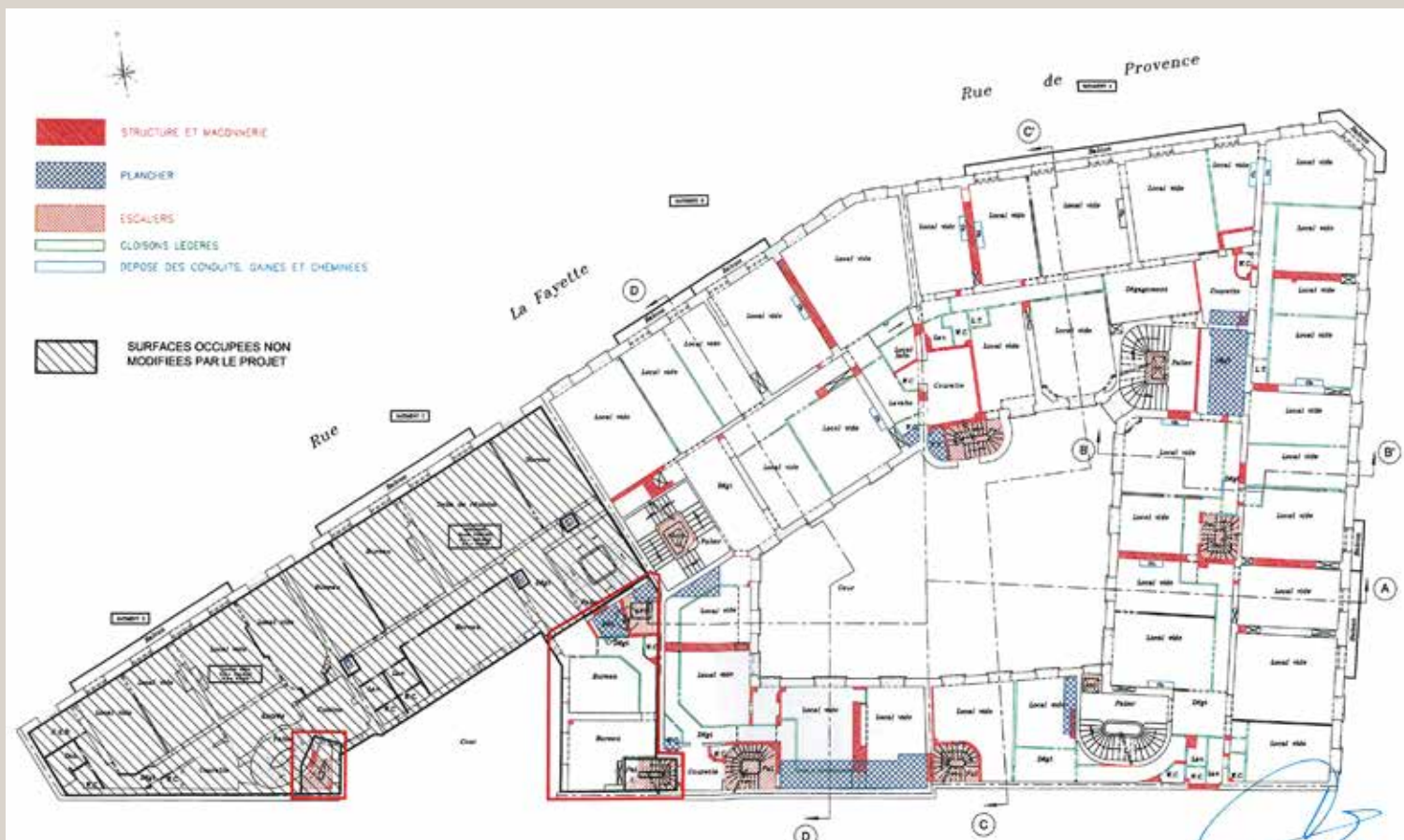
Bâtiment protégé au titre du PLU. Motivation : « Immeuble de la première moitié du XIX^e siècle. Façade sur le boulevard composée de huit travées et un étage carré sur

rez-de-chaussée et entresol. Baies surmontées de frontons triangulaires soutenus par des consoles et ornées de garde-corps en fonte à motif de palmettes. Porche débouchant sur une vaste cour. »

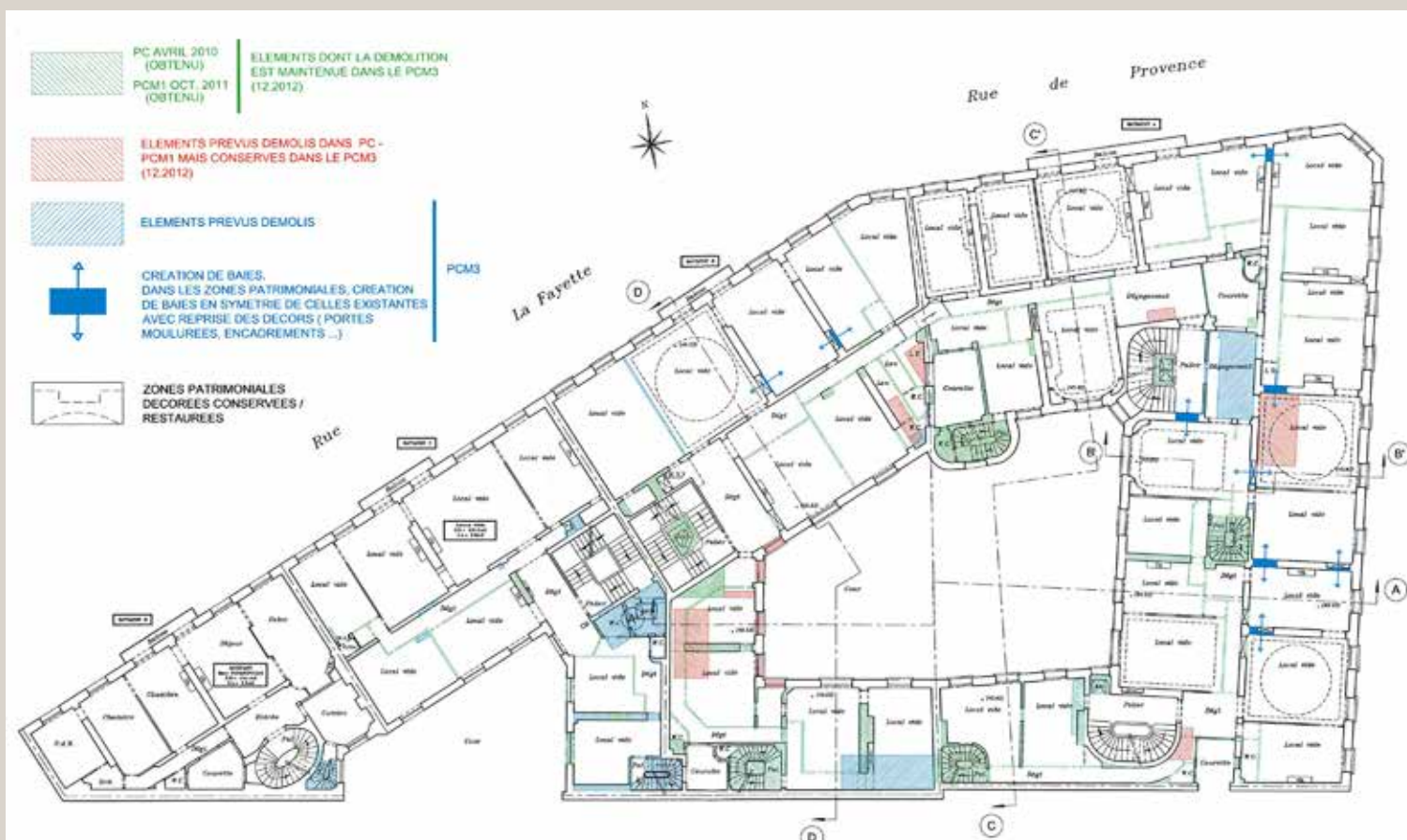
ANTÉRIORITÉ

Séance du 27 janvier 2011 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de rénovation d'une cité ouvrière bâtie vers 1841-43, protégée au titre du PLU, prévoyant notamment la surélévation du bâtiment sur rue.

Considérant les qualités architecturales de l'ensemble, le bon état de conservation des façades et l'importance historique de ce programme mixte – groupant un appartement de maître et quelques dizaines de logements ouvriers conçus selon des dispositions anticipant celles de la Cité Napoléon -, elle a demandé que la réhabilitation



Plan du R+3 dans sa version présentée lors de la séance du 19 février 2013 (© DTACC Architecture). La démolition de nouveaux murs de refend était demandée à chaque étage.



Proposition actuelle du plan R+3 limitant les démolitions de mur de refend à des percements de portes (© DTACC Architecture).



Extrait du PLU.



Vue actuelle du bâtiment dans son environnement.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de la cour et du revers du bâtiment sur rue. La surélévation des années 1860 est visible à gauche de la verrière de l'escalier.

des bâtiments n'en altère pas les principales dispositions actuelles. Elle s'est ainsi opposée à la disparition de l'appartement du rez-de-chaussée sur jardin, et à tout projet de surélévation du bâtiment sur rue. Elle a également demandé que soient préservées les caractéristiques architecturales des deux principales cages d'escaliers.

La commission a enfin émis le vœu que soit envisagée la protection de cet ensemble au titre des onuments historiques. »

- Séance du 17 novembre 2011 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le nouveau projet de rénovation d'une cité ouvrière bâtie vers 1841-43, protégée au titre du PLU. La Commission a pris acte du respect partiel de son vœux pris le 27 janvier 2011, au sujet de la conservation de la distribution et des décors intérieurs caractéristiques de l'époque de construction de l'appartement de maître, situé au premier étage sur l'ancien jardin, ainsi que de la conservation du système d'éclairage zénithal de l'escalier du bâtiment A.

La Commission a toutefois renouvelé le vœu pour sa demande d'une réhabilitation des bâtiments qui n'altère pas les principales dispositions actuelles, s'opposant en

particulier à tout projet de surélévation du bâtiment sur rue et proposant que soit envisagée la protection de cet ensemble au titre des Monuments historiques.»

PRÉSENTATION

Construit sur l'ancien terrain dit « du vieux Montfaucon », la parcelle de l'actuel 236, rue du Faubourg Saint-Martin est constituée dès le XVIII^e siècle, puis occupée en 1836 par deux petites ailes aux limites nord et sud et deux pavillons sur le quai, et enfin augmenté entre 1841 et 1843 de deux bâtiments sur la rue et au milieu de la parcelle qui complètent les ailes existantes.

Chacun de ces deux bâtiments s'organise autour d'une vaste cage d'escalier centrale sous verrière. L'ensemble regroupe une soixantaine de logements d'une seule pièce principale et un appartement de maître situé au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

Alors que le néoclassicisme des façades s'apparente à l'architecture domestique de luxe, le plan et la distribution des logements par un espace intérieur commun évoque la typologie communautaire de la Cité Napoléon (1849-1851), voire l'architecture Fourieriste.

Une première demande a été examinée en janvier 2011 par la Commission du Vieux Paris qui s'était opposée à la disparition de l'appartement du rez-de-chaussée sur jardin, à la surélévation du bâtiment sur rue, et avait demandé que soient préservées les caractéristiques architecturales des deux principales cages d'escaliers.

Faisant suite à ce vœu, des pièces complémentaires avaient été déposées et examinées en novembre 2011 par la Commission, qui s'était félicitée de la conservation de la distribution, des décors intérieurs de l'appartement de maître et du système d'éclairage zénithal de l'escalier du bâtiment A. La Commission avait toutefois renouvelé son opposition à la surélévation du bâtiment sur rue.

La présente déclaration propose d'abandonner cette surélévation, ne prévoyant qu'une simple réfection à neuf pour la toiture et sa verrière qui recouvre la cour commune. Le projet prévoit également le ravalement des façades et la démolition des cabinets communs équipant la cour. La cage d'escalier, les espaces de circulation intérieurs et l'éclairage zénithal de la cour commune se trouvent ainsi préservés.

La demande est complétée par un ravalement de la façade

sur rue, à l'identique pour ses parties maçonnées à l'exception de l'acrotère. De même, les devantures des commerces sur rue seraient renouvelées. Enfin, il est également prévu de remplacer la verrière des locaux de l'imprimerie située en pied de façade arrière du bâtiment du fond de la parcelle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : NIII Seine 329 et 511, Q1 1099 164, XLII-1090.

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 189, D¹P⁴ 425.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 avril 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de rénovation d'une cité ouvrière des années 1840.

La Commission lève ses vœux antérieurs tout en réaffirmant sa demande de protection de l'ensemble au titre des Monuments Historiques (*BMO* du 2 juillet 2013).



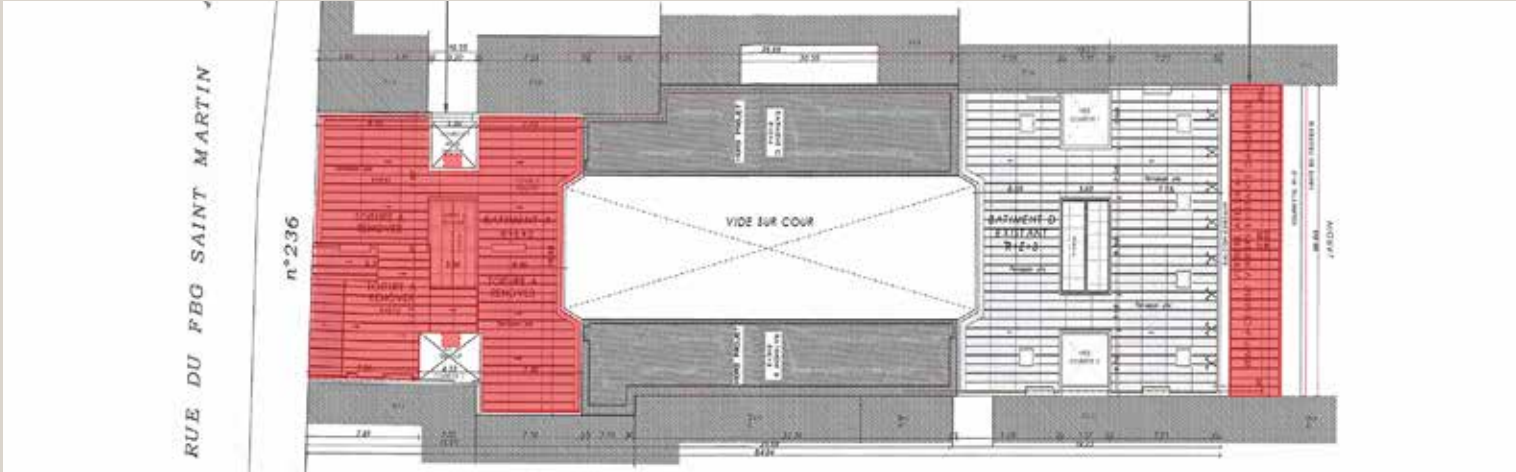
Vue actuelle de la façade sur la rue du Faubourg Saint-Martin.



Projet d'extension de la surélévation sur la partie gauche du bâtiment sur rue, présenté en 2011 (© Global architecture).



Projet actuel de rénovation du bâtiment sur rue. La surélévation ancienne est conservée et n'est plus étendue (© Global architecture).



En rouge, la zone d'intervention envisagée par le projet : rénovation des toitures et verrières côté rue et dépose de la verrière en fond de parcelle (© Global architecture).



Coupe et élévation projetées (© Global architecture). Si le bâtiment n'est plus surélevé, la totalité des toitures ainsi que la verrière centrale seraient renouvelées.

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]



9, impasse Lamier (11^e arr.)

Pétitionnaire : Mme GUIAS, Barbara

EURL NEUF LAMIER

PD 075 111 13 V 0001

Dossier déposé le 14/03/2013

« Démolition totale d'un bâtiment d'artisanat et d'industrie. »



57, rue Letellier (15^e arr.)

Pétitionnaire : M. LEBLANC, Olivier - SA SGIM

PC 075 115 13 V 1013

Dossier déposé le 04/03/2013

« Construction d'un bâtiment d'habitation (3 logements) et de commerce de 4 étages sur rue et d'un bâtiment d'habitation (1 logement) de 1 étage en fond de parcelle avec toitures végétalisées partielles après démolition d'un bâtiment de bureau et d'habitation de 1 à 2 étages.

SHON démolie : 266 m² ; SHON créée : 376 m² ; surface du terrain : 299 m² ; hauteur du projet : 16 m. »



12, rue Émile Level (17^e arr.)

Pétitionnaire : Mme BRODOVITCH, Céline

SA PLA SOREQA

PD 075 117 13 V 0001

Dossier déposé le 17/01/2013

« Démolition d'un bâtiment de 3 étages. »

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]



277, boulevard Pereire (17^e arr.)

Pétitionnaire : M. NIZARD, Mike - SCI JM NIZARD

PC 075 117 13 V 0007

Dossier déposé le 05/03/2013

« Construction d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol en vue de la création d'un restaurant après démolition d'un immeuble de 2 étages de commerce et d'habitation et création d'une gaine d'extraction en façade sur héberge.

SHON supprimée : 450 m² ; SHON créée : 447 m². »



6, rue des Alouettes (19^e arr.)

Pétitionnaire : M. TERRASSOUX, Christian

PITCH PROMOTION SA

PC 075 119 13 V 0004

Dossier déposé le 13/02/2013

« Construction, après démolition du bâtiment artisanal existant, de 2 bâtiments d'habitation (20 logements), de 2 et 7 étages sur 1 niveau de sous-sol (7 places de stationnement), sur rue et cour, avec végétalisation et implantation de 28 m² de panneaux solaires thermiques en toiture-terrasses.

SHON supprimée : 1200 m² ; SHON créée : 1226 m² ; surface du terrain : 469 m². »



10, rue des Rondonneaux et 18, rue Émile Landrin (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. ZNATY, David

PC 075 120 13 V 0009

Dossier déposé le 08/03/2013

« Construction d'un immeuble d'habitation (1 logement créé) et de commerce de 2 étages sur un niveau de sous-sol après démolition de 2 bâtiments de commerce et d'habitation.

SHON supprimée : 120 m² ; SHON créée : 206 m² ; surface du terrain : 81 m². »

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Marie-Hélène Borie, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, Mme Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Hermano Sanches Ruivo, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Edwige Lesage
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris